

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUUR, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

**Étaient présents :**

MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL (arrivé en cours de séance), Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, VANTAUX, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD (arrivée en cours de séance), MM. DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, FAURE, LE NY, DEFAIS.

**Avaient donné pouvoir :**

M. LABORDE à Mme IMBERT  
Mme RÉMY à Mme MARIGNOL  
M. GAMBIER à Mme BALAT  
M. POMARÈDE à Mme GUIDEZ  
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE  
Mme TAILHADES à Mme DECOUX-POINDRELLE  
Mme LEY à M. DELORD  
M. DAVID à M. NAVELLOU  
Mme MOUGIN à Mme ALBOUY POMPONNE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

**1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024**

Aucune observation n'étant formulée, **Monsieur CARAYON** soumet au vote, le projet de procès-verbal de la séance du 27 février 2024.

**Vote** : unanimité.

**2- ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'EXAMEN DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES**

**Monsieur CARAYON** expose que conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à élire, au préalable, un président de séance pour l'examen des comptes financiers uniques..

Il propose la candidature de Monsieur Bernard LAMOTTE, Premier Adjoint, à cet effet.

Après en avoir délibéré, entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, élit Monsieur Bernard LAMOTTE, président de séance pour l'examen des comptes financiers uniques de l'exercice 2023.

**Vote** : unanimité.



### 3- COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

Monsieur CARAYON donne lecture de la synthèse des comptes financiers uniques de l'année 2023.

- **Un très beau résultat excédentaire** malgré l'inflation galopante.

L'excédent constaté en 2023 s'élève à 1260 282,80 € (pour mémoire il était de 524 945,92 € en 2022).

Ce résultat est d'autant plus remarquable, que les dépenses de fonctionnement de l'exercice intègrent **une forte augmentation des dotations aux amortissements** qui passent de 465 600,11 € à 1 019 909,33 € soit (+ 554 309,22 €). Cette dotation contribue à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

- **Les charges structurelles et récurrentes maîtrisées**

⇒ Les efforts de **réduction des dépenses liées au fonctionnement interne des services poursuivis**

Frais d'affranchissement (- 8,2 %), frais de télécommunication (- 16 %), fournitures administratives maintenues à leur plus bas niveau malgré les augmentations de prix.

⇒ Les actions en matière **d'économies d'énergie** continuent

- Les consommations électriques ont baissé de - 12,14 % pour la Halle d'Occitanie, - 23,46 % pour l'école Comtesse de Ségur, - 16,16 % pour la médiathèque (effet du passage en LED), - 10,98 % pour le Chai.
- Les consommations de gaz ont diminué en moyenne de - 20,61 %
- Les dépenses de fioul ont baissé de - 19,86 % et celles de carburant de - 13,84 %

⇒ Les dépenses d'alimentation ont été contenues : 462 308 € (contre 405 581 € en 2022), alors que le nombre de repas s'est accru (+ 5 109 repas) et que ce service a subi de forte augmentation des coûts des denrées alimentaires par exemple + 75 % pour l'huile, + 75 % pour les pâtes, + 59 % pour les pommes de terre. La gestion est là aussi maîtrisée avec l'optimisation des commandes et la lutte anti-gaspillage.

- **Les dépenses conjoncturelles couvertes par des recettes supplémentaires.**

A ce titre, il convient de mentionner les dépenses exceptionnelles suivantes :

⇒ La réfection du Chai à la suite d'un sinistre : 166 998,63 €

⇒ L'acquisition d'exemplaires du nouveau livre sur Lavour des éditions Privat : 30 000 €

De nombreuses lignes budgétaires ont, par ailleurs, été impactées par le pic historique d'inflation.

Une recette exceptionnelle provenant du reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe de l'assainissement a, en particulier, permis de couvrir ces dépenses conjoncturelles.

- **L'effort en matière de travaux d'entretien de voirie s'est accru.**

La ligne correspondante est passée de 217 631,29 € en 2022 à 474 425,90€ en 2023 (+118 %)

- **Les services à la population ont été consolidés ou développés** (transport urbain gratuit, animations multiples et gratuites, bourses pour le permis de conduire ou au mérite au bénéfice des jeunes...).

- Le chapitre 012 « frais de personnel » a été fortement impacté par l'effet des deux augmentations successives du point d'indice (+ 3,5 % en année pleine, auxquels s'ajoute la réévaluation + 1,5 % sur les 6 derniers mois).

La politique sociale en direction du personnel a été prégnante, comme habituellement avec ses incidences budgétaires :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) c'est-à-dire l'évolution favorable des carrières ;
- l'abondement du régime indemnitaire quel que soit le statut des agents ;

- les intégrations ;
- la création de postes d'apprentis supplémentaires.

- **Le soutien au tissu associatif reste très fort :**

Les dépenses destinées aux subventions aux associations ont été maintenues au bon niveau de celles attribuées des années précédentes.

A cela, s'est ajoutée la mise à disposition gratuite et sans cesse croissante de locaux municipaux avec les charges d'énergie afférentes en forte augmentation. L'aide s'est aussi exprimée par le personnel communal affecté au soutien logistique des manifestations associatives (trois équivalents temps plein à l'année).

- **L'effort d'investissement, au cours de l'année 2023, a encore été soutenu**

⇒ Aussi, divers travaux d'aménagement de voirie, réseaux divers ou d'espaces publics ont été réalisés :

Place Pasteur (études + travaux), carrefour à feux Claude Bernard, ralentisseurs Gabriel Péri, rue des Rosiers 1<sup>ère</sup> tranche, réfection trottoirs et chaussée Jacques Besse, chemin des Bernadelles, trottoir route de Belcastel, réfection et réhabilitation fontaine Place du Général Sudre, impasse du Ravin, rue du Bourdicou, Allées Jean Jaurès, rue de la Sérène, impasse des Tilleuls, route de Lugan, rue des Peupliers, rue du chemin de Coufinal, Clauzades, route de Paulin, rue du Roch, rue du Pastel, rue du Moulin Pastelier, chemin des Silos, chemin En Roudil.

⇒ Dans le domaine scolaire :

- Poursuite des travaux d'accessibilité, de confort thermique et acoustique, d'aménagements divers, dans toutes les écoles de la commune,
- Acquisition de mobiliers,
- Effort significatif d'équipement de matériels informatiques (les crédits afférents ont été multipliés par 5),
- Renouvellement de matériel pour la cuisine centrale.

⇒ En matière de sécurité :

Renouvellement de caméras ou extension du dispositif de vidéoprotection, aménagement de bouches à incendie...

⇒ Dans le domaine culturel et patrimonial :

Acquisition de mobilier pour les réserves du Musée du Pays de Cocagne, éclairage LED, stores et brise soleil à la médiathèque, sablage des murs, restauration du chemin de Croix, de l'autel et de la chapelle Saint Antoine, de la Cathédrale Saint Alain, poursuite de l'opération de construction d'un complexe cinématographique de trois salles.

⇒ Dans le domaine sportif :

Renouvellement du parquet de la « nouvelle halle » des sports des Clauzades, maîtrise d'œuvre et étude de création de la « maison sport santé », subvention d'équipement pour le praticable de « la Tarnaise ».

⇒ Et enfin, transversalement

- Acquisition ou renouvellement des matériels techniques ou informatiques et de logiciels afin d'optimiser le service rendu à la population.

- **En matière d'assainissement, pour finir (budget annexe)**

⇒ Divers travaux de création, d'extérieur ou de renouvellement de réseaux

⇒ Mise à jour du schéma directeur communal des eaux usées

⇒ Améliorations du dispositif de télésurveillance des installations

## ⇒ Budget principal de la Ville

### ▪ Compte financier unique

**Monsieur LAMOTTE** présente le compte financier unique dudit budget de l'année 2023. Celui-ci s'établit comme suit.

Dépenses de fonctionnement :	14 948 946,03 €
Recettes de fonctionnement :	16 209 228,83 €

**Soit un résultat excédentaire de : 1 260 282,80 €**

	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses d'investissement :	4 576 582,28 €	1 649 345,71 €
Recettes d'investissement :	5 698 856,40 €	774 285,73 €

**Madame ALBOUY POMPONNE** intervient :

"A propos des comptes administratifs et du budget de la ville, nous aimerions souligner deux sujets. Tout d'abord, il y a un grand écart entre ce qui est dit (annoncé dans les budgets ou dans la presse)... et ce qui est fait (réalisé dans le budget). Ensuite, depuis 2 exercices, la commune présente une situation financière qui est préoccupante. Je vais illustrer ces deux sujets.

M. le maire a annoncé dans un article de la Dépêche du Midi du 20 janvier 2023 que "la voirie est une priorité". L'analyse des chiffres montre que 2023 a été l'année la moins bien dotée sur la voirie de tout le mandat, malgré le million d'euros "rapporté" du budget annexe de l'assainissement (qui devait servir à alimenter ce budget). Elle montre aussi qu'en moyenne depuis le début du mandat, le budget effectivement réalisé est 64% inférieur à celui budgété.

Ensuite, les derniers rapports d'orientation budgétaire font état de "subventions aux associations revenues au niveau d'avant COVID". L'analyse des courbes de tendance montre bien une baisse globale des dotations et du montant des subventions effectivement versées, avec une forte hausse sur l'année pré-électorale.

Les rapports d'orientation budgétaire font également état d'une "gestion intelligente de la dette". Or, le montant de cette dernière a progressé de manière significative depuis 6 ans (+ 29%), et atteint 23,5 millions d'euros (1900 € / habitant) alors que l'excédent de fonctionnement a fondu. En 2023, sans une opération ayant permis de "récupérer" un million d'euros prévus pour la remise à niveau du réseau d'assainissement, cet excédent serait tombé à 260 000 euros, et n'aurait pas permis à la commune de respecter les obligations budgétaires de base (couverture du déficit d'investissement).

La charge de la dette a bondi de 27% entre 2023 et 2024. L'épargne nette (qui est l'épargne disponible pour l'équipement brut après le financement des remboursements de dette) de la commune a été négative sur les derniers exercices, et cela est très inquiétant pour notre capacité à mener des projets pour la suite.

En conclusion, la situation financière de la commune nous paraît déséquilibrée et en danger. Le niveau d'endettement atteint des records, alors qu'aucun projet structurant n'a été mené sur les dernières années (depuis l'école maternelle des Clauzades). Le patrimoine communal pâtit d'un manque d'investissement dans son entretien, avec des bâtiments qui ne sont plus en capacité d'accueillir du public dans de bonnes conditions. La voirie est dans un état lamentable dans de nombreux quartiers. En parallèle, le budget pour les réceptions s'envole... Cette année plus que les précédentes, la commune doit se tourner vers une vision sobre des investissements à prévoir en ciblant des projets utiles pour le plus grand nombre."

**Madame FAURE** intervient :

« Je rejoins mes collègues de l'opposition Lavour Citoyenne sur le niveau des dépenses de voiries qui est au plus bas depuis le début du mandat, dont, j'ai connaissance.

En juillet dernier, nous avons voté le virement exceptionnel d'1 million d'euros depuis le budget annexe de l'assainissement pour, je vous cite Monsieur le Maire, « [accroître] notre capacité budgétaire pour répondre aux besoins exprimés de rénovation des voiries ». À l'aune des réalisations 2023 de l'opération n°485, retraçant les dépenses de voiries, je m'interroge, *in fine*, sur la réelle motivation de ce virement exceptionnel. Si on analyse globalement la situation, on se rend compte que sans ce million, et malgré un emprunt en début d'année 2023 de 3 millions d'euros (contre 1,5 millions d'€ en 2021 et 1,5 millions d'€ en 2022), il manquerait au 1068 : 214 030,92 € pour couvrir et boucler. Une situation fâcheuse et inédite. »

**Monsieur CARAYON** répond :

Les oppositions successives, depuis 28 ans, ont toujours prétendu que la dette de la Ville était trop importante.

Votre analyse est totalement déconnectée de l'avis des vauréens.

Si notre endettement était vraiment insupportable, nous serions obligés d'augmenter les impôts. Nous ne le faisons pas une nouvelle fois.

Cette dette constitue le reflet de nos travaux et de nouveaux équipements dont le rythme est soutenu afin de répondre le mieux possible aux besoins des habitants.

A la différence de l'État, nous n'empruntons pas pour payer nos dépenses de fonctionnement.

Avec vous, c'est la double peine ! Vous nous critiquez sur la dette, mais vous demandez toujours d'en faire plus.

Il conviendrait que vous fassiez preuve de plus d'humilité et d'honnêteté intellectuelle.

L'importance de la dette s'évalue au regard de notre capacité de remboursement, adossée à nos ressources et actifs, lesquels sont dynamiques et solides.

Vous dites que l'effort d'équipement et d'entretien de la voirie a baissé. Ce n'est pas la réalité ! Il faut comparer ce qui est comparable. Les lignes budgétaires « voirie » ont intégré certaines années des aménagements d'espaces publics qui ne sont pas considérés, stricto sensu, comme des travaux de voirie, comme c'est le cas, par exemple, de la place Pasteur en 2022.

Quant aux réceptions, vous oubliez que des dépenses, précédemment imputées dans différentes lignes budgétaires, ont été transférées, en 2023, sur ce compte.

Et je note que vous vous intéressez ainsi à 0,6 % du budget de fonctionnement.

Les taux d'imposition ont très peu progressé depuis 1995. Les tarifs des services offerts à la population sont très bas (centre de loisirs, séjours ski, restauration scolaire...). Nos animations sont nombreuses et gratuites. Nous faisons en sorte que les gens soient heureux. Si vous ne l'êtes pas, il ne faut pas rester à Lavaur. Je suis confus de vous rappeler, à nouveau, vos résultats électoraux.

Les prix flambent, ajoute **Monsieur LAMOTTE**, ce qui nous empêche d'accroître encore plus notre effort en matière de voirie.

**Monsieur CARAYON**, chiffres et graphique à l'appui, s'inscrit totalement en faux à l'encontre des propos de Madame ALBOUY POMPONNE évoquant « une épargne nette négative depuis 3 exercices » : 2021 : + 337 972,30, 2020 : + 1 126 934,08, 2019 : 784 624,34, 2018 : 626 778,38, 2017 : 730 495,82, 2016 : 584 129,30...

Il ne faut pas mentir, poursuit-il.

In fine, **Monsieur CARAYON** répond à la question de Madame FAURE quant à l'objet et la destination du versement exceptionnel d'une partie de l'excédent du budget annexe de l'assainissement vers le budget principal. Comme précisé dans la synthèse présentée précédemment, ce versement a permis, en particulier, d'absorber le pic

d'inflation et d'amortir les effets de la flambée de nombreux prix (électricité, denrées alimentaires,...) alors que la contribution de l'État est restée à un niveau très bas.

**Monsieur CARAYON** sort de la salle.

**Monsieur LAMOTTE** soumet au vote le compte financier unique du budget principal de la Ville pour l'année 2023.

**Vote** : pour : 27 voix  
contre : 5 : MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, FAURE.

**Monsieur CARAYON** reprend place.

▪ Détermination et affectation du résultat

- Après avoir entendu le détail de la fiche de calcul de résultat définitif, et des états de restes à réaliser,
- Constatant qu'il convient par anticipation d'affecter le résultat définitif de fonctionnement,

**SITUATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023**

Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice précédent	1 246 473.58 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2023	1 122 274.12 €
Déficit investissement reporté en 2024 au compte 001	124 199.46 €
Reste à réaliser en dépenses	1 649 345.71 €
Reste à réaliser en recettes	774 285.73 €
Besoin de financement	999 259.44 €

Après avoir constaté le résultat définitif de fonctionnement au 31/12/2023 :

Résultat comptable de l'exercice	1 260 282.80 €
----------------------------------	----------------

Entendu l'exposé de **Monsieur LAMOTTE**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat définitif de fonctionnement, comme il suit :

Affectation en recettes d'investissement (compte 1068 – BP 2024)	999 259.44 €
Report à nouveau (compte 110) 002 cumulé - BP 2024	785 969.28 €

**Vote** : unanimité.

⇒ **Budget annexe du service de l'assainissement**

▪ Compte financier unique pour l'exercice 2023

**Madame GUIDEZ** présente le compte financier unique du budget annexe du service de l'assainissement, pour l'exercice 2023.

Celui-ci s'établit ainsi que ci-dessous :

Dépenses d'exploitation :	1 235 859,12 €
Recettes d'exploitation :	424 476,37 €
Soit un déficit de :	811 382,75 €

Réalisé

Reste à réaliser

Dépenses d'investissement :	502 106,58 €	96 574,15 €
Recettes d'investissement :	503 992,99 €	-

**Monsieur CARAYON** sort de la salle.

**Monsieur LAMOTTE** soumet au vote le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023.

**Vote** : pour : 27 voix  
 abstentions : 5 : MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, FAURE.

**Monsieur CARAYON** reprend place.

▪ Détermination et affectation du résultat

- Après avoir entendu le détail de la fiche de calcul de résultat définitif et des états de restes à réaliser,
- Constatant qu'il convient par anticipation d'affecter le résultat définitif de fonctionnement,

SITUATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2023

Excédent d'investissement cumulé	38 895.88 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2023	1 886.41 €
Excédent d'investissement reporté en 2024 au compte 001	40 782.29 €
Reste à réaliser en dépenses	96 574.15 €
Reste à réaliser en recettes	/
Besoin de financement	55 791.86 €

Après avoir constaté le résultat définitif de fonctionnement au 31/12/2023 :

Résultat comptable de l'exercice - Déficit	811 382.75 €
Résultat antérieur reporté - Excédent	1 039 176.35 €
Résultat 002 cumulé 2024 à affecter	227 793.60 €

Entendu l'exposé de **Madame GUIDEZ**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat d'exploitation définitif, comme il suit :

Affectation en recettes d'investissement (compte 1068 – BP 2024)	55 791.86 €
Report à nouveau 002 cumulé 2024	172 001.74 €

**Vote** : unanimité.

◆◆◆◆◆

**Monsieur CARAYON** récupère la présidence de la séance.

◆◆◆◆◆

**4- BUDGETS PRIMITIFS 2024**

**Monsieur CARAYON** lit la synthèse des budgets de l'exercice 2024.

☒ **Des dépenses de fonctionnement rigoureusement gérées malgré le contexte**

### → Les charges à caractère général en baisse

L'inscription budgétaire des charges à caractère général (chapitre 011) baisse de - 5,9 % par rapport à celle de l'année 2023, et ce, malgré une inflation restant élevée.

Cette dernière continue, d'ailleurs, d'impacter de nombreux postes de dépenses (alimentation, assurances,...).

Ce chapitre s'élève à 4 559 438 €.

La baisse des crédits prévus à ce chapitre est rendue possible par la poursuite de la rationalisation des consommations, la recherche systématique d'économies réalisées sur le fonctionnement interne des services ou la dématérialisation des procédures.

Ainsi les lignes budgétaires qui suivent diminuent : « énergie électricité », « chauffage urbain », « combustible », « carburants », « fourniture d'entretien », « autres matières et fournitures », « catalogues et imprimés », « divers relations publiques ». Le compte « fournitures administratives » est maintenu à son plus bas niveau.

L'effort reste soutenu, par contre, en ce qui concerne les services rendus à la population, en particulier dans le domaine scolaire ou périscolaire et en matière de transport public gratuit et l'entretien de la voirie.

En matière de restauration, il est poursuivi la rationalisation des commandes, la lutte contre le gaspillage et le recours très majoritaire aux circuits courts, politique initiée par la municipalité depuis plus de vingt ans.

À noter enfin, la dépense nouvelle exceptionnelle liée au projet de séjour mémoriel, organisé pour les lycéens et collégiens avec la participation de leurs professeurs, à l'occasion des commémorations des 80 ans du débarquement de Normandie.

### → Les frais de personnel contenus

Les crédits afférents aux frais de personnel (chapitre 012) évoluent de + 1,1 % seulement.

Cette inscription peut être considérée comme vertueuse si l'on tient compte de la réévaluation des salaires de 5 points d'indice décidée par l'État et du glissement-vieillesse-technicité (GVT), c'est-à-dire l'effet de l'évolution de carrière des agents, toujours facilitée à Lavaur.

Sans l'incidence de la prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » attribuée aux agents pouvant y prétendre, en application des textes en vigueur (plus de 90 000 €), ce chapitre resterait même stable.

Cette situation est le fait d'un souci constant de rationalisation des postes et des missions, de l'adaptation de l'organisation des services aux besoins et de recherche de gains d'efficacité collective, en particulier grâce à un effort d'équipement en matériel.

### → La charge de la dette stable

Grâce à une politique intelligente en matière de contractualisation des emprunts nécessaires, ayant anticipé la remontée des taux d'intérêt, la charge de la dette est stabilisée (l'enveloppe afférente est sensiblement identique à celle de l'année dernière).

### → Les subventions aux associations à leur niveau d'avant crise

Les subventions ordinaires aux associations seront maintenues à leur niveau des deux années précédentes, qui avait retrouvé celui d'avant la crise de la COVID.

Une enveloppe consistante est, comme les années précédentes, réservée pour soutenir des besoins ponctuels ou des manifestations particulières.

Il s'agit là d'un geste de soutien fort de la commune au tissu associatif s'ajoutant à l'effort appuyé de mise à disposition de locaux à titre gracieux et à l'aide logistique apportée par le personnel communal (trois équivalents temps-plein).

### ☒ Des recettes de fonctionnement dynamiques

#### → Des taux fiscaux modérés sans augmentation

À l'instar des années précédentes, les taux d'imposition n'augmentent pas.

Comme l'a souligné la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport, la pression fiscale est à Lavaur inférieure à la moyenne.

Pour exemple :

Le taux de taxe sur le foncier bâti est à Lavaur inférieur de - 2 % à celui de Saint-Sulpice et de - 10,2 % pour le taux de taxe sur le foncier non bâti.

Le taux global (communal + intercommunal) de taxe sur le foncier bâti à Lavaur est inférieur de - 12,73 % à celui en vigueur à Graulhet. - 2,3 % pour le foncier non bâti.

Le maintien de cette politique favorable aux contribuables est d'autant plus nécessaire cette année que ces derniers vont, à nouveau, subir une hausse des bases décidée par le gouvernement et approuvée par le Parlement de + 3,9 %.

Cette réévaluation s'ajoute à celle de + 7,1 %, décidée et approuvée l'année dernière par les mêmes instances.

#### → La taxe additionnelle aux droits de mutation restant à un bon niveau

L'évolution de cette recette qui constitue un des indicateurs de développement de la commune a été précisée dans un paragraphe précédent.

Par prudence, une enveloppe légèrement inférieure à celle de 2023 est inscrite. Elle reste toutefois conséquente.

#### → Les recettes provenant de l'intercommunalité stables

L'enveloppe à laquelle peut prétendre la commune en 2024 devrait être identique à celle des années précédentes.

Cette recette, pour Lavaur, est inscrite pour une part égale à celle des années précédentes en section de fonctionnement, soit 674 000 € (aide au fonctionnement des équipements municipaux) et, pour le surplus, en section d'investissement (participation au financement d'opération d'aménagement de voirie, en particulier), soit 147 863 €.

#### → Le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) maintenu

Le territoire de la CCTA a été de nouveau, en 2016, éligible à ce fonds créé en 2011 dont j'avais porté le projet de loi à l'Assemblée Nationale et pesé pour que notre territoire en bénéficie.

Il est prévu le maintien de cette éligibilité pour 2024. Aussi, il est inscrit à ce titre une recette de 176 000 € identique à celle du précédent exercice.

#### → Les dotations de fonctionnement de l'État restant basses

- La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :

Comme il a été rappelé et détaillé précédemment, la DGF, même réévaluée, reste bien en deçà de son niveau comme jusqu'en 2012, et ce malgré l'inflation qui, au contraire, s'est accélérée.

- La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) ;

- La Dotation nationale de péréquation de TP ;
- Une dotation exceptionnelle de 289 565 € comme indiqué précédemment.

#### - Le FCTVA

Les dépenses d'entretien du patrimoine bâti ou routier communal, réalisées l'année précédente, sont prises en compte.

Son montant n'est pas connu avec certitude. Il est inscrit, une recette prévisionnelle de 75 000 €, très supérieure à ses devancières.

#### → Le versement mobilité très dynamique

Comme indiqué dans un précédent paragraphe, le versement mobilité perçu in fine par la Ville a évolué entre 2023 et 2022 de + 50,56 %, confirme le développement de la commune en matière économique et d'emploi.

À l'aune de ce constat favorable, mais dans le respect du principe comptable de prudence, il est inscrit, à cet effet, un montant de 275 000 €.

### **La recherche d'un bon niveau d'autofinancement**

Malgré un contexte toujours inflationniste rendant la tâche quelque peu ardue, nous essayons, sans relâche, de dégager un bon niveau d'autofinancement, dont une partie est déjà consolidée par une dotation aux amortissements maintenue à un niveau élevé. Une gestion fine des dépenses et des recettes et la recherche systématique d'économies de fonctionnement devraient permettre d'atteindre cet objectif nécessaire au financement de l'effort d'investissement.

### **Un rythme d'investissement toujours soutenu**

#### → Inscrit en 2024

##### • En matière de voirie et de cadre de vie

- Aménagement de la place du Père Marie-Antoine ;
- Réfection de la rue Peyras ;
- Aménagement des rues du centre ancien (Brèche, Pas, Vergadaud) ;
- Aménagement de la rue du Port d'en Taix (1<sup>ère</sup> tranche) ;
- Maîtrise d'œuvre de la 2<sup>ème</sup> tranche d'aménagement de la rue des Rosiers ;
- Poursuite du programme de réfection des revêtements de diverses voiries (enveloppe annuelle) ;
- Enveloppe annuelle de réfection de la voirie rurale :
- Aménagement d'un giratoire au carrefour des avenues Raoul Lacouture et Georges Spénale ;
- Suite et fin des travaux de protection des berges de l'Agout (reste à réaliser et crédits de paiement) ;
- Travaux de sécurisation du Théron.

##### • Dans le domaine sportif

- Création de la « Maison sports santé » et extension du centre de loisirs (crédits de paiement) ;
- Aménagement de deux terrains de « foot5 » (crédits de paiement) ;
- Rénovation des vestiaires du stade municipal ;
- Provision pour aménagement de locaux dans le complexe des Clauzades.

##### • Dans le domaine associatif

- Maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre de la construction d'une « maison des associations ».

##### • Dans le domaine scolaire

- Aménagements divers, dans toutes les écoles de la commune ;
- Acquisition de mobiliers ;
- Poursuite de l'effort d'équipement de matériels informatiques ;
- Renouvellement de matériel pour la cuisine centrale.

• En matière de développement durable

- Campagne ambitieuse de plantation d'arbres (cours d'école, espaces publics, en particulier au Carla et au Pigné...);
- Poursuite des diagnostics thermiques et énergétiques des bâtiments communaux ;
- Poursuite de l'équipement d'éclairage en led des bâtiments communaux (Hôtel de Ville,...) ;
- Installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie ;
- Poursuite des aménagements et sécurisation des circulations douces.

• Dans le domaine culturel et patrimonial

- Continuation de l'opération de création d'un complexe cinématographique de trois salles et d'un espace de convivialité de type « rooftop », en plein cœur de ville ;
- Dans la cathédrale Saint-Alain : création d'une colonne sèche dans la tour du Jacquemart, restauration de l'armorial des évêques et de l'orgue de Chœur ;
- Provision pour acquisition de tableaux pour le musée ;
- Renouvellement des projecteurs et diverses installations dans la Halle aux Grains.

• En matière de sécurité

- Extension et renforcement du dispositif de vidéoprotection, dont les représentants de la Gendarmerie Nationale ont souligné, l'atout dissuasif tant en termes de prévention que de répression de la délinquance (abords des équipements d'accueil de la petite enfance et des écoles maternelles et élémentaires) ;
- Sécurisation de divers passages piétons.

• En divers

- Travaux de sécurisation-consolidation de l'intérieur du Chai des Clauzades ;
- Divers aménagements dans les cimetières ;
- Acquisition de matériel ou d'engins techniques divers.

**☒ Une mobilisation efficace des recettes d'investissement**

→ Une gestion intelligente de la dette

Il est rappelé que la Chambre Régionale des Comptes, dans son dernier rapport, a jugé cette dette « maîtrisée » et « sans risque ».

Elle est exclusivement adossée à l'effort d'investissement. Elle tient compte de nos capacités de remboursement et s'accompagne d'un bon niveau d'autofinancement.

Comme chaque année, l'enveloppe inscrite ne sera pas mobilisée en totalité, en particulier, grâce à la constatation en cours d'exercice, de subventions non encore notifiées au moment du vote du budget.

L'objectif poursuivi est double :

- retarder le plus possible la contractation de l'emprunt, pour profiter au maximum de la décrue des taux ;
- en calibrer le montant à l'aune du capital remboursé dans l'année.

→ Les autres recettes d'investissement optimisées

Les opérations d'équipement pourront être financées aussi par les recettes suivantes :

- Le FCTVA.

Celui-ci n'est pas connu à ce jour.

Un montant de 550 000 € est inscrit à cet effet identique à celui de 2023 et 2022).

- Le produit des amendes de police ;

Non connu à ce jour.

Une prévision de 100 000 € est inscrite à ce titre (identique à celle de 2023).

- La taxe d'aménagement

Cette recette est impactée par la décision gouvernementale, défavorable aux collectivités territoriales, de décalage des paiements.

Une inscription prudente est, de ce fait, mis en œuvre.

Il est rappelé que les logements sociaux sont exonérés de cette TA, par décision du Conseil Municipal.

- Les collectivités départementale et régionale sont aussi sollicitées, souvent avec succès.

- D'autres partenariats sont aussi recherchés ou actés suivant les projets : Agence nationale du sport (ANS), Centre national de la cinématographie (CNC), Caisse d'allocations familiales (CAF)...

En l'absence de notification à ce jour, il n'y a aucune inscription nouvelle (seulement des restes à réaliser) concernant la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ou d'autres concours de l'État dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » ;

### **Au niveau du budget annexe de l'assainissement**

Il est inscrit les crédits permettant de poursuivre les actions nécessaires d'extension, de renouvellement ou d'amélioration des réseaux afférents.

### **Conclusion**

Le contexte toujours marqué de hausse de certains prix, de persistance de conflits armés dans le monde et le climat social très dégradé en France (l'exaspération légitime des agriculteurs en est un exemple) rendent les prévisions budgétaires délicates.

Pour autant, le projet de budget pour l'année 2024 se veut, à l'instar des précédents, rigoureux (avec la recherche systématique d'économies de gestion interne ou de consommation en particulier d'énergie) et volontariste tant en matière d'investissement que des services rendus aux vauréens.

### **⇒ Budget principal**

Après le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du 27 février 2024 et le rapport établi préalablement, les propositions des diverses commission et l'avis de la commission des finances du 11 mars 2024, **Monsieur LAMOTTE** présente le budget primitif principal de la Ville pour l'année 2024, qui s'établit et s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 16 074 800,00 €

Recettes de fonctionnement : 16 074 800,00 €

Dépenses d'investissement : 9 375 138,00 €

Recettes d'investissement : 9 375 138,00 €

Soit un total de 25 449 938 €.

Quid de la recette provenant de la dotation spéciale votée par la CCTA ? demande **Madame ALBOUY POMPONNE**.

Les dossiers potentiellement éligibles sont en cours de préparation afin d'être déposés auprès de ladite instance, lui est-il répondu. Dans cette attente, la recette afférente n'est pas inscrite, en application du principe de prudence.

Faisant suite à une question de **Monsieur NAVELLOU**, **Monsieur LAMOTTE** donne des précisions quant au séjour mémoriel en Normandie, bénéficiant à des collégiens et lycéens accompagnés de leurs professeurs d'histoire et à deux jeunes membres de la section de Lavaur du « Souvenir Français ».

La SEGPA du collège programme aussi un séjour de ce type, indique **Monsieur NAVELLOU**.

En effet, dit **Monsieur LAMOTTE**, ce séjour est subventionné par la Ville.

**Madame ALBOUY POMPONNE** fait remarquer que le projet de création de zones de rencontre lié au plan des circulations douces a disparu.

La maîtrise d'œuvre doit nous présenter, dans ce cadre, une esquisse du projet d'aménagement des Trois Grâces, (intersection allées – Grand'Rue) indique **Monsieur LAMOTTE**.

Nous avons entrepris d'importants travaux de voirie, ajoute **Monsieur CARAYON**, qui méritaient tous notre effort. Cependant nous tenons toujours nos engagements.

Vous aviez intégré dans votre programme, la création d'un terrain synthétique, rappelle **Monsieur NAVELLOU**.

**Monsieur CARAYON** lui répond. Des dirigeants du club nous ont signalé qu'une directive européenne allait bientôt interdire ce type de terrain. Aussi, nous n'allons pas nous lancer dans un projet qui risque d'être proscrit dans deux ans.

**Monsieur CARAYON** poursuit avec la question de la Tarnaise qui vient d'inaugurer un nouveau praticable aidé à hauteur de 40 % par la Ville. Nous avons reçu, il y a 5 ans, toutes les associations. Dans ce cadre les dirigeants de la Tarnaise avaient lancé l'idée d'aménagement d'un nouveau gymnase financé principalement (80 %) par les recettes potentiellement tirées d'une installation photovoltaïque. Après l'étude confiée à la Régie, il ne faudrait pas s'attendre à un financement de 80 % mais de seulement 5 %. Nous avons donc abandonné ce projet.

Le tissu associatif vauréen est dense. Les besoins sont de ce fait importants mais nous avons déjà fait beaucoup en la matière, sans parler de la future « maison des associations ».

**Monsieur NAVELLOU** revient sur la zone de rencontre. Si c'était une priorité pour la Ville, elle aurait déjà été réalisée.

Notre priorité, dit **Monsieur CARAYON**, c'est la voirie pour tous !

Nous étions récemment avec William RENAULT, rue des Rosiers, pour constater que les aménagements dont la première tranche est en cours d'achèvement, ont parfaitement amélioré et sécurisé le cheminement des personnes à mobilité réduite.

Quand il est question d'aménager des circulations douces, ajoute **Monsieur RENAULT**, il convient d'abord de régler les questions d'accessibilité et respecter des normes de largeur, ce qui est souvent complexe, surtout en secteur contraint.

Les personnes en fauteuil n'ont plus le droit d'emprunter les voies cyclables, ce qui complique encore plus les choses.

Les aménagements ont été complexifiés avec les nouvelles lois, confirme **Monsieur VIDAL**.

**Monsieur CARAYON** rappelle les priorités : cinéma, maison des associations, maison sport-santé, voirie, plantation (200 000 €). C'est beaucoup !

Le projet de la plaine sportive et d'agrément du Carla est-il abandonné ? demande **Monsieur NAVELLOU**.

Il est repoussé, compte tenu de dépenses imprévisibles rendues nécessaires, en particulier au niveau du Chai des Clauzades, précisent **Monsieur CARAYON** et **Monsieur LAMOTTE**. Cet espace sera, par contre, arboré dès cette année.

**Monsieur CARAYON** soumet au vote le projet de budget principal de la Ville pour l'année 2024.

**Madame FAURE** indique qu'elle s'abstient pour s'opposer au niveau trop important de l'autorisation donnée de recourir à l'emprunt, pour l'exercice 2024. »

**Vote** : pour : 28 voix  
contre : 4 : MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN  
abstention : 1 : Mme FAURE.

⇒ **Budget annexe du service de l'assainissement**

**Madame GUIDEZ** présente le budget annexe du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2024.

Ce dernier s'équilibre comme il suit :

Dépenses d'exploitation :	500 000 €
Recettes d'exploitation :	500 000 €
Dépenses d'investissement :	550 000 €
Recettes d'investissement :	550 000 €

**Madame ALBOUY POMPONNE** réitère sa demande de documents de programmation des investissements.

**Monsieur CARAYON** soumet au vote ce projet de budget annexe.

**Vote** : pour : 28 voix  
contre : 4 : MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN  
abstention : 1 : Mme FAURE.



**5- AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDIT DE PAIEMENT**

⇒ **Modification des crédits de paiement (CP) – Sécurisation des berges**

**Monsieur BÉLINGAND** informe ses collègues que les crédits de paiement de l'exercice 2024 supporteront la totalité du programme de Sécurisation des Berges. Ainsi, il s'avère nécessaire de soumettre à l'approbation de l'assemblée délibérante la modification des crédits de paiement prévisionnels, comme il suit :

Projet	Opération	Autorisation de Programme (AP) TOTAL TTC	CP/Crédits de paiement TTC
			2024
Sécurisation des Berges	485	1 020 000 €	1 020 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.3 et R.2311.9,

Vu le décret 97.4175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu l'avis de la Commission des finances du 11.03.2024,

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve telle qu'elle est présentée, le montant des crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération 485 « Sécurisation des Berges », comme il suit :

Projet	Opération	Autorisation de Programme (AP) TOTAL TTC	CP/Crédits de paiement TTC	
			2024	
Sécurisation des Berges	485	1 020 000 €	1 020 000 €	

**Vote** : unanimité.

⇒ **Modification de l'autorisation de programme (AP) – crédits de paiement (CP) Maison Sport Santé**

**Madame IMBERT** fait part à l'assemblée que compte tenu de l'évolution du projet de « maison sport-santé » visant à une meilleure pérennité des ouvrages (extension et création de locaux) une plus grande fondamentale, une optimisation des coûts et des consommations d'énergie, il s'avère nécessaire de soumettre à l'approbation de l'assemblée délibérante l'autorisation de programme - crédits de paiement prévisionnels, ainsi modifiée :

Projet	Opération	Autorisation de Programme (AP) TOTAL TTC	CP/Crédits de paiement TTC	
			2024	2025
Maison Sports Santé	489	700 000 €	262 456.16 €	437 543.84 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.3 et R.2311.9,

Vu le décret 97.4175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu l'avis de la Commission des finances du 11.03.2024,

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve telle qu'elle est présentée, l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération 489 « Maison Sports Santé », comme il suit :

Projet	Opération	Autorisation de Programme (AP) TOTAL TTC	CP/Crédits de paiement TTC	
			2024	2025
Maison Sports Santé	489	700 000 €	262 456.16 €	437 543.84 €

**Vote** : unanimité.

⇒ **Suppression de l'autorisation de programme (AP) – crédits de paiement (CP) – Création de deux terrains de foot à 5**

**Madame ESPARBIÉ** informe ses collègues que la programmation des travaux de création de deux terrains de foot à 5 portant exclusivement sur l'exercice 2024, il n'est plus opportun d'adopter la gestion de ladite opération par la canal de l'« AP/CP ». Aussi, la délibération d'autorisation de programme - crédits de paiement prévisionnels afférente est devenue sans objet.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.3 et R.2311.9,

Vu le décret 97.4175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu l'avis de la Commission des finances du 11.03.2024,

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve la suppression de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération 489 « Création de deux terrains de foot à 5 ».

**Vote** : unanimité.

⇒ **Clôture de l'autorisation de programme (AP) – crédits de paiement (CP) - Aire sportive et d'agrément du Carla**

**Madame DOURTHE** informe l'assemblée que compte tenu des dépenses d'investissement imprévisibles mais dont la réalisation est absolument nécessaire pour 2024, il convient de revoir la programmation budgétaire pluriannuelle. Ainsi, il semble opportun de sursoir au projet « Aire sportive et d'agrément du Carla ».

Le projet de plantation d'arbres est toutefois maintenu sur ledit site et doit être réalisé sur l'exercice 2024 exclusivement.

Aussi, il est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de prononcer la clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement prévisionnels concernant ladite aire, comme il suit :

Projet	Opération	Autorisation de Programme (AP) TOTAL TTC	CP/Crédits de paiement TTC
			2024
Aire sportive et d'agrément du Carla	494	24 567.30 €	24 567.30 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311.3 et R.2311.9,

Vu le décret 97.4175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu l'avis de la Commission des finances du 11.03.2024,

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve telle qu'elle est présentée, le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération 489 « Maison Sports Santé », comme il suit :

Projet	Opération	Autorisation de Programme (AP) TOTAL TTC	CP/Crédits de paiement TTC
			2024
Aire sportive et d'agrément du Carla	494	24 567.30 €	24 567.30 €

**Vote** : unanimité.



## 6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'attribution des subventions dont la liste figure dans les documents joints en annexe.

Entendu les exposés respectifs de **M. BONHOMME, Mme DOURTHE, M. LARUE, Mmes MARIGNOL, IMBERT**, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions aux associations ou organismes pour 2024, conformément aux états annexés au présent procès-verbal :

- Agriculture : vote unanimité
- Culturelles : vote unanimité : Mme ALBOUY POMPONNE ne participe pas au vote
- Diverses : vote unanimité : Mme ALBOUY POMPONNE ne participe pas au vote
- Enseignement : vote unanimité : Mme BONNIFACY ne participe pas au vote
- Sportives : vote unanimité.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6574 du budget primitif 2024.

**Vote** : unanimité.



## 7- SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU C.C.A.S.

**Madame BALAT** propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation d'une subvention d'équilibre de 30 000 € pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale afin, en particulier, de permettre d'abonder le compte « secours aux personnes en difficulté » dudit budget ;

Et l'affectation complémentaire d'une subvention de 45 675.65 € permettant de couvrir le déficit constaté en 2023.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'affectation des subventions suivantes :

- |                                                              |             |
|--------------------------------------------------------------|-------------|
| - Subvention d'équilibre                                     | 30 000.00 € |
| - Subvention (couverture du déficit de l'exercice précédent) | 45 675.65 € |

Elle précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 657362 du budget primitif 2024.

**Vote** : unanimité.

**Monsieur NAVELLOU** annonce l'organisation d'un triathlon à Lavaur, fin juin, par l'association Tarn-Agout Triathlon.



## 8 – SUBVENTIONS AU CCAS POUR LA RÉSIDENCE AUTONOMIE ET LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

**Madame BALAT** demande à l'assemblée d'approuver l'affectation au C.C.A.S. des subventions suivantes correspondant à la prise en charge du déficit constaté de l'exercice 2023 pour les budget annexes tels que ci-après :

- |                                          |             |
|------------------------------------------|-------------|
| - Résidence Autonomie (Déficit)          | 21 388.88 € |
| - Portage des repas à domicile (Déficit) | 23 718.15 € |

S'y ajoute l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le budget de le Résidence Autonomie de 341 076.12 €

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des subventions suivantes :

- Résidence Autonomie (Déficit)	21 388.88 €
- Portage des repas à domicile (Déficit)	23 718.15 €
- Résidence Autonomie (Exceptionnelle)	341 076.12 €

Elle précise que les crédits seront inscrits au chapitre 65, article 657381 du budget primitif 2024.

**Monsieur NAVELLOU** s'étonne que les subventions destinées à la résidence autonomie soient bien supérieures à celles des années précédentes.

Il est précisé qu'il s'agit d'une régularisation exceptionnelle d'un exercice antérieur après échanges avec le service de gestion comptable et de la couverture par anticipation d'un déficit prévisionnel estimé avec prudence compte-tenu de l'inflation

**Vote** : pour : 29 voix  
abstentions : 4 : MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN.



## 9- TARIFS CIMETIÈRES 2024

**Madame GUIDEZ** expose au Conseil Municipal que les tarifs des cimetières de Lavaur n'ont pas été révisés depuis le 6 avril 2016. Ils sont très inférieurs à ceux pratiqués dans de nombreuses communes du département ou de la région. Aussi, il s'avère opportun de les réévaluer et de les fixer ainsi qu'il suit :

- **Columbarium :**
- 30 ans renouvelable : 600 €
  
- **Tombes :**
- 15 ans renouvelable : 200 €
- 30 ans renouvelable : 400 €
  
- **Concessions pour monuments à perpétuité :**
- C2 (4.35m<sup>2</sup>) : 775 €
- C4 (5.80m<sup>2</sup>) : 1 000 €

Le conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des cimetières applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, tels qu'énoncés ci-dessus,

**Vote** : unanimité.



## 10- PERSONNEL COMMUNAL

### ⇒ Modification du tableau des effectifs

**Monsieur CARAYON** expose que pour les besoins fonctionnels des services, il convient d'effectuer certaines modifications du tableau des effectifs du personnel communal, à savoir la modification de :

Au 1<sup>er</sup> avril 2024 :

- 2 postes d'adjoint d'animation principal 2<sup>o</sup> classe en 2 postes d'adjoint d'animation principal 1<sup>o</sup> classe

- 1 poste d'adjoint administratif en 1 poste d'adjoint administratif principal 2° classe

Au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- 5 postes d'agent de maîtrise en 5 postes d'agent de maîtrise principal

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, modifie :

Au 1<sup>er</sup> avril 2024 :

- 2 postes d'adjoint d'animation principal 2° classe en 2 postes d'adjoint d'animation principal 1° classe
- 1 poste d'adjoint administratif en 1 poste d'adjoint administratif principal 2° classe

Au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- 5 postes d'agent de maîtrise en 5 postes d'agent de maîtrise principal

**Vote** : unanimité.

### ⇒ **Prime pouvoir d'achat**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 4, L. 712-13 et L. 713-2 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité rendu par le comité social territorial en date du 8 décembre 2023;

Considérant qu'il y a lieu de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le montant forfaitaire de la prime dans le respect du barème et des montants plafonds fixés par le décret du 31 octobre 2023 susvisés ;

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de déterminer les modalités de versement de cette prime, en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ;

**Monsieur CARAYON** explique que, conformément aux dispositions décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, les collectivités peuvent créer à l'attention de leur personnel une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. Cette prime a pour objectif de compenser l'augmentation du coût de la vie des agents publics dont les rémunérations sont les moins élevées. Il est proposé que cette prime soit mise en œuvre pour les agents de la ville de Lavaur selon les modalités suivantes :

### **Article 1<sup>er</sup> : Mise en place de la prime**

Il est institué une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la commune.

### **Article 2 : Bénéficiaires**

a) Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est versée aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la commune qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

1. Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale, un établissement public administratif ou un groupement d'intérêt public à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
2. Être employés et rémunérés par la commune à la date du 30 juin 2023 ;
3. Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période de référence courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

b) Sont exclus du bénéfice de cette prime :

- les agents contractuels de droit privé ;
- les vacataires ;
- les apprentis ;
- les stagiaires gratifiés ;

- les personnels éligibles à la prime de partage de la valeur prévue au I de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022.

### **Article 3 : Montants forfaitaires de la prime**

Cette prime de pouvoir d'achat est versée aux agents publics territoriaux de la commune qui remplissent les conditions cumulatives énoncées au point a) de l'article 2 de la présente délibération.

Le montant forfaitaire de la prime est fonction de la rémunération brute perçue par les agents publics territoriaux au titre de la période de référence courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Les différents montants forfaitaires sont les suivants :

<b>Niveaux</b>	<b>Rémunération brute perçue au titre de la période de référence (1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023)</b>	<b>Montant de la prime</b>
I	Inférieure ou égale à 23 700 €	<b>800 €</b>
II	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	<b>700 €</b>
III	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	<b>600 €</b>
IV	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	<b>500 €</b>
V	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	<b>400 €</b>
VI	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	<b>350 €</b>
VII	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	<b>300 €</b>

### **Article 4 : Détermination du montant de la prime pour certains agents non présents durant la totalité de la période de référence ou ayant changé d'employeur au cours de celle-ci ou étant multi employeurs**

a) Lorsque l'agent éligible n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, la commune calcule le montant de la rémunération brute de référence de l'agent servant ensuite à déterminer le montant forfaitaire de la prime en divisant le montant de la rémunération brute de l'agent par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis en multipliant ce résultat par douze.

La commune proratisse ensuite le montant forfaitaire de la prime selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi de l'agent auprès de la commune par application des règles prévues à l'article 5 de la présente délibération.

b) Lorsque l'agent éligible a été employé et rémunéré successivement par plusieurs employeurs publics au cours de la période de référence du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, la commune ne verse la prime de pouvoir d'achat que si elle emploie et rémunère cet agent à la date du 30 juin 2023.

Dans ce cas de figure, elle calcule le montant de la rémunération brute de référence de l'agent servant ensuite à déterminer le montant forfaitaire de la prime en divisant le montant de la rémunération brute de l'agent par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis en multipliant ce résultat par douze.

La commune proratisse ensuite le montant forfaitaire de la prime selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi de l'agent sur la période de référence par application des règles prévues à l'article 5 de la présente délibération.

c) Lorsque l'agent éligible est employé et rémunéré simultanément par plusieurs employeurs publics à la date du 30 juin 2023, la commune calcule le montant de la rémunération brute de référence de l'agent servant ensuite à déterminer le montant forfaitaire de la prime en divisant le montant de la rémunération brute de l'agent par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis en multipliant ce résultat par douze.

La commune proratisse ensuite le montant forfaitaire de la prime selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi de l'agent auprès de la commune par application des règles prévues à l'article 5 de la présente délibération.

### **Article 5 : Proratisation du montant forfaitaire de la prime**

a) En cas de temps partiel ou de travail à temps non complet sur la période de référence, le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail rémunérée sur la période de référence. Cette quotité correspond à la moyenne des quotités de travail mensuelles rémunérées par la commune aux douze mois de la période de référence.

b) En cas de durée d'emploi réduite impliquant une absence de rémunération sur une partie de la période de référence, le montant de la prime est fixé à proportion de la durée d'emploi rémunérée de l'agent sur la période de référence.

### **Article 6 : Modalités de versement de la prime**

La prime de pouvoir d'achat est versée par la commune aux seuls agents publics éligibles qu'elle emploie et rémunère au 30 juin 2023.

Cette prime de pouvoir d'achat est versée une seule fois avant le 30 juin 2024.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

### **Article 7 : Règles de cumuls**

La prime de pouvoir d'achat instituée par la présente délibération sur le fondement du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par les agents publics territoriaux de la commune à l'exception de la prime prévue par le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pour les agents communaux qui remplissent les conditions requises conformément aux conditions énoncées ci-dessus.
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.
- d'habiliter le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Vote** : unanimité.

### ⇒ **Indemnités forfaitaires élections**

Le Conseil Municipal, sur rapport du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

Vu l'arrêté du 27 février 1962 modifié relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 modifié fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de mettre en œuvre l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale visée par l'arrêté du 27 février 1962 précité et qui ne peuvent bénéficier du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Considérant qu'il doit exceptionnellement être fait appel, à l'occasion d'une consultation électorale et en dehors des heures normales de service, à des agents de la collectivité,

Considérant que l'IFCE fait partie des éléments de rémunération liés à une sujétion particulière et que seuls les agents employés par une commune sont susceptibles de la percevoir,

Considérant que pour les élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes, et les consultations par voie de référendum, le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est calculé dans la double limite :

- D'un crédit global (enveloppe) obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires mensuelles au grade d'attaché territorial (IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie) par le nombre de bénéficiaires;

- D'une somme individuelle au plus égale au quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie).

Considérant le scrutin du 9 juin 2024 relatif aux élections européennes.

Décide, après en avoir délibéré :

### Article 1<sup>er</sup> : Bénéficiaires

Cette indemnité pourra être attribuée aux agents de catégorie A, de toutes filières, titulaires ou contractuels de droit public.

Seraient potentiellement concernés, à ce titre, 8 agents.

Le montant de référence pour le calcul de cette indemnité est le taux moyen de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie) affecté d'un coefficient multiplicateur de 8. L'enveloppe maximale globale est alors calculée comme suit :

$$\frac{1\,091,70 \times \text{coef } 8 \text{ (maxi)}}{12} = 727,80\text{€} \times \underline{9 \text{ (agents)}} = 6\,550,20 \text{ € par tour d'élection}$$

### Article 2 : Procédure d'attribution

Conformément au décret n°91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et des modalités de calcul de cette indemnité.

**Vote** : unanimité.



## **11- INFORMATIONS**

### **◀ Décisions du maire prises en vertu d'une délégation du Conseil Municipal, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- Décision du 22 février 2024 relative au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'État (DETR) concernant l'installation, pour des raisons de prévention et de sécurisation des sites sensibles, des caméras de vidéoprotection aux abords des structures d'accueil de la petite enfance et des écoles maternelles et élémentaires implantées sur le territoire de la commune.

- Décision du 23 février 2024 relative au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, pour l'implantation temporaire d'une tente de réception de 100 m<sup>2</sup>, à l'arrière des tribunes du stade des Clauzades, pendant la période de fermeture temporaire du Chai des Clauzades.

- Décision du 26 février 2024 relative au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'État (DETR) concernant des travaux de sécurisation de l'école élémentaire Colonel Arnaud Beltrame.

- Décision du 28 février 2024 relative au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'État (DSIL) concernant de réfection de la toiture de l'église de Pibres.

- Décision du 27 février 2024 relative au dépôt d'une déclaration préalable concernant la réfection de la toiture de l'église de Pibres.

- Décision du 4 mars 2024 relative au dépôt des pièces administratives et techniques concernant la création d'un équipement cinématographique.

- Décision du 5 mars 2024 : relative à l'attribution du Marché n° TV 2023-08 pour l'aménagement de deux terrains de football à 5 au stade municipal avenue Jacques Besse

Article 1 : il a été signé le marché n° TV 2023 - 08 avec le groupement d'entreprises solidaire ci-dessous :

Société EUROVIA Midi-Pyrénées (Mandataire) - 33, rue Evariste Galois – Za Montplaisir - 81011 ALBI Cedex 9  
et

S.A.S. SPTM (Co-traitant) -1645, Route de Trixe – ZI de Trixe -82710 BRESSOLS

pour un montant total de 302 067,36 € T.T.C., variante et P.S.E. comprises après négociation.

« **Monsieur RENAULT** fait état d'un article de presse relatant la situation d'une vauréenne handicapée dans l'impossibilité, pour l'instant, d'obtenir, malgré de multiples démarches, une aide pourtant vitale, d'une personne qualifiée à domicile.

Il souhaite que le Conseil Municipal, symboliquement par un vote à main levée, s'indigne de cette situation.

**Vote** : à l'unanimité.

**Monsieur CARAYON** enverra un courrier à l'État et au Conseil Départemental les alertant à nouveau de ce problème.

◆◆◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

◆◆◆◆◆

Le Maire,

Bernard CARAYON



La secrétaire de séance,

Corinne DOURTHE



MAIRIE de LAVAU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

## SYNTHÈSE COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

### - **Un très beau résultat excédentaire** malgré l'inflation galopante.

L'excédent constaté en 2023 s'élève à 1260 282,80 € (pour mémoire il était de 524 945,92 € en 2022).

Ce résultat est d'autant plus remarquable, que les dépenses de fonctionnement de l'exercice intègrent **une forte augmentation des dotations aux amortissements** qui passent de 465 600,11 € à 1 019 909,33 € soit (+ 554 309,22 €). Cette dotation contribue à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

### - **Les charges structurelles et récurrentes maîtrisées**

⇒ Les efforts de **réduction des dépenses liées au fonctionnement interne des services poursuivis**

Frais d'affranchissement (- 8,2 %), frais de télécommunication (- 16 %), fournitures administratives maintenues à leur plus bas niveau malgré les augmentations de prix.

⇒ Les actions en matière d'**économies d'énergie** continuent

- Les consommations électriques ont baissé de - 12,14 % pour la Halle d'Occitanie, - 23,46 % pour l'école Comtesse de Ségur, - 16,16 % pour la médiathèque (effet du passage en LED), - 10,98 % pour le Chai.
- Les consommations de gaz ont diminué en moyenne de - 20,61 %
- Les dépenses de fioul ont baissé de - 19,86 % et celles de carburant de - 13,84 %

⇒ Les dépenses d'alimentation ont été contenues : 462 308 € (contre 405 581 € en 2022), alors que le nombre de repas s'est accentué (+ 5 109 repas) et que ce service a subi de forte augmentation des coûts des denrées alimentaires par exemple + 75 % pour l'huile, + 75 % pour les pâtes, + 59 % pour les pommes de terre. La gestion est là aussi maîtrisée avec l'optimisation des commandes et la lutte anti-gaspillage.

### - **Les dépenses conjoncturelles couvertes par des recettes supplémentaires.**

A ce titre, il convient de mentionner les dépenses exceptionnelles suivantes :

⇒ La réfection du Chai à la suite d'un sinistre : 166 998,63 €

⇒ L'acquisition d'exemplaires du nouveau livre sur Lavaur des éditions Privat : 30 000 €

De nombreuses lignes budgétaires ont, par ailleurs été impactées par le pic historique d'inflation.

Une recette exceptionnelle provenant du reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe de l'assainissement a, en particulier, permis de couvrir ces dépenses conjoncturelles.

### - **L'effort en matière de travaux d'entretien de voirie s'est accentué.**

La ligne correspondante est passée de 217 631,29 € en 2022 à 474 425,90€ en 2023 (+118 %)

- **Les services à la population ont été consolidés ou développés** (transport urbain gratuit, animations multiples et gratuites, bourses pour le permis de conduire ou au mérite au bénéfice des jeunes...).

- Le chapitre 012 « frais de personnel » a été fortement impacté par l'effet des deux augmentations successives du point d'indice (+ 3,5 % en année pleine, auxquels s'ajoute la réévaluation + 1,5 % sur les 6 derniers mois).

La politique sociale en direction du personnel a été prégnante, comme habituellement avec ses incidences budgétaires :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) c'est-à-dire l'évolution favorable des carrières ;
- l'abondement du régime indemnitaire quel que soit le statut des agents ;
- les intégrations ;
- la création de postes d'apprentis supplémentaires.

### - **Le soutien au tissu associatif reste très fort :**

Les dépenses destinées aux subventions aux associations ont été maintenues au bon niveau de ceux attribuées des années précédentes.

A cela, s'est ajoutée la mise à disposition gratuite et sans cesse croissante de locaux municipaux avec les charges d'énergie afférentes en forte augmentation. L'aide s'est aussi exprimée par le personnel communal affecté au soutien logistique des manifestations associatives (trois équivalents temps plein à l'année).

### - **L'effort d'investissement, au cours de l'année 2023, a encore été soutenu**

⇒ Aussi, divers travaux d'aménagement de voirie, réseaux divers ou d'espaces publics ont été réalisés :

Place Pasteur (études + travaux), carrefour à feux Claude Bernard, ralentisseurs Gabriel Péri, rue des Rosiers 1<sup>ère</sup> tranche, réfection trottoirs et chaussée Jacques Besse, chemin des Bernadelles, trottoir route de Belcastel, réfection et réhabilitation fontaine Place du Général Sudre, impasse du Ravin, rue du Bourdicou, Allée Jean Jaurès, rue de la Sérène, impasse des Tilleuls, route de Lugan, rue des Peupliers, rue du chemin de Coufinal, Clauzades, route de Paulin, rue du Roch, rue du Pastel, rue du Moulin Pastelier, chemin des Silos, chemin En Roudil.

⇒ Dans le domaine scolaire :

- Poursuite des travaux d'accessibilité, de confort thermique et acoustique, d'aménagements divers, dans toutes les écoles de la commune,
- Acquisition de mobiliers,
- Effort significatif d'équipement de matériels informatiques (les crédits afférents ont été multipliés par 5),
- Renouvellement de matériel pour la cuisine centrale.

⇒ En matière de sécurité :

Renouvellement de caméras ou extension du dispositif de vidéoprotection, aménagement de bouches à incendie...

⇒ Dans le domaine culturel et patrimonial :

Acquisition de mobilier pour les réserves du Musée du Pays de Cocagne, éclairage LED, stores et brise soleil à la médiathèque, sablage des murs, restauration du chemin de Croix, de l'autel et de la chapelle Saint Antoine, de la Cathédrale Saint Alain, poursuite de l'opération de construction d'un complexe cinématographique de trois salles.

⇒ Dans le domaine sportif :

Renouvellement du parquet de la « nouvelle halle » des sports des Clauzades, maîtrise d'œuvre et étude de création de la « maison sport santé », subvention d'équipement pour le praticable de « la Tarnaise ».

⇒ Et enfin, transversalement

- Acquisition ou renouvellement des matériels techniques ou informatiques et de logiciels afin d'optimiser le service rendu à la population.

- **En matière d'assainissement**, pour finir (budget annexe)

⇒ Divers travaux de création, d'extérieur ou de renouvellement de réseaux

⇒ Mise à jour du schéma directeur communal des eaux usées

⇒ Améliorations du dispositif de télésurveillance des installations

N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	OBSERVATIONS
61228	Crédits ball mobilier	14 800,00	14 348,68	Location des photocopieurs.
6132	Locations immobilières	12 300,00	12 849,94	Location de divers bâtiments. - espace St Roch : 9 726,73 € - Local œuvres musée : 2 791,46 € - Redevance de passage d'une canalisation sous domaine SNCF : 331,75 €
61351	Locations mobilières matériel roulant	63 000,00	58 386,72	Camion frigo : 13 719,01 € + balayeuse : 38 907,56€ + voirie (mini pelle - camion benne - chargeuse - camion nacelle .
61358	Locations mobilières matériel autre	19 900,00	14 889,89	Fontaine à eau + wc chimique pour manifestations + batteries véhicules électriques + machine à affranchir + matériel sono.
61521	Entretien des terrains	57 000,00	21 253,68	Décompactage terrains + aménagement place Pasteur + brique pillée terrain tennis + turbine arrosage stade.

VILLE DE LAVAUR				
COMPTES FINANCIERS UNIFORMES 2023				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	OBSERVATIONS
	CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
6042	Achat de prestations de services	486 394,00	446 256,21	Assistance Informatique finances et RH + animations à la médiathèque + expo musée + illuminations de fin d'année + redevance déchets municipaux + activités et sorties des écoles, du centre de loisirs + repas du centre de loisirs fournis par la cuisine centrale (écriture Interne) + séjour sport santé séniors + séjours ski + espace Jeunesse (sorties) + formations BAFA + relais fourrière + diagnostic et escalier provisoire passerelle gare + échafaudage restauration autel Saint Antoine + mapping.
60611	Eaux et assainissement	61 500,00	58 834,30	Consommation eau + facturation assainissement.
60612	Energie électricité	792 000,00	643 857,70	Poursuite de l'effort d'économies d'énergie et ce malgré l'augmentation nationale du prix de l'électricité.
60613	Chauffage urbain	209 000,00	209 237,28	Malgré l'augmentation des coûts, la réalisation reste maîtrisée (rationalisation des consommations).
60621	Combustibles	21 500,00	17 041,48	Réalisation inférieure à la prévision : gestion maîtrisée.
60622	Carburants	67 350,00	58 732,91	Même explication.

N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	OBSERVATIONS
615221	Entretien des bâtiments	350 000,00	273 711,12	Entretien patrimoine communal dont : - réparations des installations dans différents bâtiments: Installations thermiques, entretien des portes automatiques, ascenseurs et monte charge, ventilation VMC, alarme incendie + batteries , entretien des descentes), - 166 998,63 € réfection Chai suite à sinistres. - 16 543,27 € pour réfection équipements sportifs - 18 324,67 € pour cathédrale Saint Alain et église Saint François (cloches, éclairage extérieur Cathédrale) - 18 651,07 € pour la médiathèque et le musée. - 4 584,24 € pour interventions halles. - 8 158,70 € pour réaménagement PADT.
615231	Entretien des voies	575 000,00	474 425,90	Abattage - Elagage : 32 453,40 € Faucardage, débroussaillage, entretien des berges : 82 611,30 € Faucage : 19 400,80 € Réfection voirie : 280 795,45 € Signalisation horizontale : 32 843,87 € Curages, réseau, aire de jeux, busage, travaux Irrigation : 26 281,08 €
615232	Entretien des réseaux	1 000,00		
61551	Entretien matériel roulant	48 000,00	38 368,67	Réalisation inférieure à la prévision.

N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	OBSERVATIONS
60623	Alimentation	433 000,00	462 308,59	Réalisation supérieure à la prévision due à la hausse des prix des produits alimentaires et à l'accroissement du nombre de repas servis. Hausse contenue grâce à la poursuite de la lutte anti-gaspillage et de la gestion optimale des menus.
60624	Produits de traitement	8 000,00	14 955,58	Réalisation en hausse due à l'augmentation des coûts des produits (engrais de substitution aux produits phytosanitaires).
60631	Fournitures d'entretien	54 000,00	41 771,44	Rationalisation de la gestion des stocks malgré le coût des produits.
60632	Fournitures de petit équipement	45 000,00	59 171,42	Réalisation supérieure à la prévision due à l'augmentation des travaux en régle et au coût des matériaux (notamment achat de bols pour réparation banc et terrasse école Pigné + fabrication d'étagères).
60633	Fourniture de voirie	44 000,00	41 777,60	Réalisation maîtrisée (borne de recharge électrique place Cassin : 34 484,48 €).
60636	Habillement - Vêtements de travail	23 000,00	20 062,99	Vêtements de travail du personnel.
6064	Fournitures administratives	10 000,00	9 669,81	Réalisation conforme à la prévision (poursuite de l'optimisation de l'utilisation de stocks).
6065	Livres, disques, cassettes Bibliothèque	22 220,00	22 134,91	Evolution des fonds en livres, DVD, CD de la médiathèque.
60668	Produits pharmaceutiques	2 400,00	1 836,96	Réalisation conforme.
6067	Fournitures scolaires	42 280,00	39 495,10	Dotation annuelle pour les fournitures scolaires dans les écoles.
6068	Autres matières et fournitures	225 000,00	214 768,25	Petites fournitures pour activités des services + entretien des bâtiments communaux. Réalisation maîtrisée malgré l'augmentation des prix.

6281	Concours divers - cotisations municipales	4 700,00	4 722,90	Association des Maires du Tarn + Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture + à l'Association Nationales des Elys en charge de sports + conseil national des villes et villages fleuris.
6288	Autres services extérieurs	200,00	578,00	Frais de péage pour sorties centre de loisirs + écriture Interne encaissement 2022 atelier Médus'Art reversement de la moitié à la régie Musée.
63512	Taxes foncières	67 000,00	64 823,64	Taxes foncières sur patrimoine communal (48 490 € remboursés par E.S.L).
6355	Taxe à l'essieu		3,72	
637	Autres impôts et taxes	1 400,00	3 018,24	Guso + redevances 2021/2022 agence de l'Eau Aucune pénalité versée au fonds de soutien aux travailleurs handicapés. L'effort d'insertion en la matière est toujours soutenu.
	<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>4 841 900,00</b>	<b>4 367 307,65</b>	
<b>N° DE COMPTE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>TOTAL REALISATIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
	<b>CHAPITRE 012 FRAIS DE PERSONNEL</b>			
6218	Autre personnel extérieur au service	5 000,00	3 985,20	Gratifications versées aux stagiaires.
6331	Versement mobilité		11 493,45	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23 430,00	22 872,29	
6336	Cotisation C.N.F.P.T. et centre de gestion	94 550,00	111 144,42	
6338	Taxes sur rémunérations	13 740,00	13 721,34	

61558	Entretien autres biens mobiliers	91 000,00	99 457,86	Entretien matériel divers dont : - copieurs : 25 035,51 € - 12 706,71 € réparation et entretien matériel cuisine centrale ( marmite basculante, four, congélateur, thermocelleuse, robot coupe... ) - 3 086,40 € vérification des extincteurs. - 5 936,38 € entretien aspirateurs + réparation autolaveuses. - 19 377,12 € maintenance vidéo protection. - 10 535,50 € réparations diverses services Jardins voirie stades (tondeuse, souffleur, affûtage lames, station pompage, "karcher", débroussailluse).
6156	Maintenance	90 000,00	74 176,76	Maintenance informatique + vérification installations électriques + maintenance clim, ascenseurs, installations thermiques.
6161	Primes d'assurance	95 000,00	90 001,02	Assurance bâtiments, véhicules, protection juridique et expositions.
6182	Documentation générale et technique	17 000,00	20 086,06	Abonnement et documentations des services.
6184	Versement à des organismes de formation	15 000,00	5 194,00	Frais de formation du personnel (formation payante CNEPT et autres organismes) : formation Police + formation apprentis.
<b>N° DE COMPTE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>TOTAL REALISATIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
6185	Frais de colloques et de séminaires		4 745,00	Séjour séminairel : "80 ième anniversaire du Débarquement de Normandie".
6188	Autres frais divers	6 156,00	5 274,95	Analyses légionnelle.
62268	Honoraires	3 700,00	1 310,33	Honoraires médicaux pour frais d'expertises médicales dans le cadre de dossiers longue maladie.
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00		

64111	Rémunérations titulaires	3 938 100,00	3 516 004,51	
64112	Supplément familial, Indemnité de résidence	75 000,00	30 404,42	
64113	Nouvelles bonifications		41 083,70	
64118	Autres Indemnités titulaires	940 600,00	953 030,26	
64131	Rémunération principale non titulaires	794 300,00	801 463,57	
64132	Personnel non titulaire-SFT, Indemnité de résidence		2 565,12	
64136	Indemnité liée à la perte d'emploi		36 005,87	
64138	Indemnités personnel non titulaire	159 900,00	236 034,53	
6417	Rémunération des apprentis	22 600,00	37 138,81	5 apprentis
6451	Cotisations URSSAF	898 300,00	864 491,74	
6453	Cotisations caisse de retraite	1 126 300,00	1 160 894,63	
6454	Cotisation sur ASSEDIC	46 380,00	43 120,37	
6455	Cotisation assurances du personnel	128 800,00	142 295,60	
6456	Versement au Fonds national de compensation du supplément familial	20 000,00	14 342,00	

6231	Annonces et insertions	16 400,00	13 697,51	Insertion pour marchés publics de fonctionnement ( gaz, élagage, concession gestion cinéma, portes automatiques, location véhicules, assurance) + annonces expo d'été du Musée + Insertion dans le guide de l'été.
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	928,43	Fêtes et cérémonies officielles.
6234	Réceptions	115 000,00	104 360,89	Événementiel dont vœux au personnel et à la population, Nuit Blanche, Les Gourmands disent, les Jeudis au Jardin, mapping, Nuit pèlerinie, Nuit des Trophées, Lecture de Noël, Journée prévention addictions. Diverses réceptions : vernissages, inaugurations, accueil de personnalités ou de partenaires.
6236	Catalogues et imprimés	55 800,00	51 932,85	Réalisation en baisse : rationalisation des commandes.
6238	Divers relations publiques	43 000,00	39 446,00	Cadeaux de Noël aux enfants des écoles + fleurs mariages et décès + cadeaux départ retraités + livres "Lavaur, Capitale du pays de Cocagne".
6245	Transports collectifs	437 000,00	430 283,62	Transport enfants des écoles + du Centre de Loisirs + navette gratuite.
6251	Voyages et déplacements	8 600,00	11 797,51	Frais de déplacement du personnel (concours + formation).
6261	Frais d'affranchissement	31 600,00	29 587,18	Réalisation inférieure à la prévision grâce à une gestion rationalisée des consommations.
6262	Frais de télécommunications	47 000,00	41 068,71	Réalisation conforme et maîtrisée.
<b>N° DE COMPTE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>TOTAL REALISATIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
627	Services bancaires et assimilés	700,00	665,34	Frais sur chèques vacances, CESU et TPE.

CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES				
66111	Intérêts des emprunts et	595 800,00	596 195,40	Intérêts de la dette.
66112	ICNE	1 000,00	-14 085,53	Variation sur ICNE.
6688	Autres	3 900,00	3 900,00	Frais de dossier emprunt.
TOTAL CHAPITRE 66		600 700,00	586 009,87	
CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES				
673	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00	500,00	Titres annulés.
TOTAL CHAPITRE 67		500,00	500,00	
CHAPITRE 68 DOTATIONS				
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 000,00	1 907,42	Provisions 2023.
TOTAL CHAPITRE 68		2 000,00	1 907,42	
CHAPITRE 042				
675	Valeur comptable Immobilisations cédées		3 258,38	Ecriture comptable cession (recette au 775).
6761	Différence sur cession		6 066,62	Différence sur cession (plus value). (écriture d'ordre).
6811	Dotations aux amortissements	1 020 000,00	1 019 909,33	Amortissement 2023.

6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		854,12	
6475	Médecine du Travail	33 000,00	29 855,47	
6488	Autres		281,82	Indu trop perçu II.
TOTAL CHAPITRE 012		8 320 000,00	8 073 083,24	Ce chapitre est fortement impacté par l'effet sur une année pleine de l'augmentation du point d'indice de 3,5% + 1,5% sur une demi année. La poursuite des efforts de rationalisation a toutefois permis d'en atténuer l'impact.
N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	OBSERVATIONS
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
65131	Bourses	11 000,00	9 733,60	Bourses à permis + bourses au mérite.
65311	Indemnités Maire - Adjoint - Conseillers	182 000,00	187 417,48	Réalisation sensiblement conforme à la prévision.
65312	Frais missions Conseillers	1 500,00	103,00	Réalisation très faible.
65313	Cotisations de retraite	12 200,00	12 409,47	Cotisation IRCANTEC et CAREL.
65314	Cotisations de S. Sociale Part. patronale	19 000,00	21 360,91	Cotisation URSSAF.
65315	Formation des élus	8 940,00		
653172	Cotisation allocation fin de mandat		554,83	Cotisation annuelle.
6541	Créances admises en num. valeur	2 000,00	49,20	

TOTAL CHAPITRE 042		1 020 000,00	1 020 234,33	
CHAPITRE 014 ATTENUATION DE PRODUITS				
7391111	Dégrèvement taxes foncières jeunes agriculteurs	2 000,00	1 478,00	Dégrèvement de taxes foncières en faveur des jeunes agriculteurs.
TOTAL CHAPITRE 014		2 000,00	1 478,00	
CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT				
023	Virement à la section d'investissement	976 633,00		
TOTAL CHAPITRE 023		976 633,00	0,00	

6542	Créances éteintes	2 000,00	487,29	Annulation de titres lié à un dossier de surendettement.
65568	Contribution organismes de regroupement	23 000,00		Réalisé au 65648.
65648	Participation aux organismes de transport		25 280,00	Participation pour la FEDERTEEP.
657362	Subvention au CCAS	40 000,00	31 998,33	Subvention d'équilibre au CCAS pour alimentation du compte de secours aux personnes en difficultés + part concessions ( 1 998,33 €).
657381	Subvention CCAS et budgets annexes	200 160,00	200 160,00	Prise en charge des déficits du Portage et de la Résidence Autonomie + subvention exceptionnelle pour la Résidence Autonomie ( 83 735,18 €).
N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	OBSERVATIONS
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :				
65748	Subvention aux associations			Divers : 95 874 €
				Enseignement : 6 545,40 €
				Agriculture : 2 480 €
				Culture : 46 135 €
				Sports : 130 140 € + contrat éducatif local : 2 500 €
				Social : 15 800 €
				Ecole St Croix : 83 345 € (Participation école privée régie par convention).
				La Calendreta : 5 275 € (Participation école privée régie par convention).
65818	Autres	6 100,00	989,64	Sacem
65888	Autres charges de gestion courante	5 000,00	10 787,37	Participation aux frais de scolarité des enfants résidant à LAVAUR et scolarisés hors commune.
TOTAL CHAPITRE 65		942 900,00	889 425,52	



73221	Fonds Péréquation recettes fiscales	176 000,00	163 125,00	Eligibilité maintenue à taux plein.
<b>TOTAL CHAPITRE 73</b>		<b>1 109 914,00</b>	<b>1 091 912,00</b>	
<b>CHAPITRE 73 FISCALITE LOCALE</b>				
73111	Contributions directes	6 815 000,00	6 656 444,00	Produit des 2 taxes votées. Taux inchangé.
73118	Rôles supplémentaires		33 257,00	Rôles supplémentaires (prévision au 7318).
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	575 000,00	555 957,87	Bonne réalisation : maintien d'une dynamique locale en matière de développement. Pour mémoire : - 2022 : 578 959,10 € - 2021 : 562 660,82 € - 2020 : 695 800,59 € - 2019 : 427 200,52 € - 2018 : 376 779,34 € - 2017 : 429 197,98 € - 2016 : 357 819,94 € - 2015 : 304 196,77 € - 2014 : 307 729,82 € - 2013 : 332 544,58 € - 2012 : 296 142,03 € - 2011 : 287 799,36 € - 2010 : 243 213,09 € - 2009 : 152 015,98 €

3

VILLE DE LAVOUR - COMPTE FINANCIER UNICIT 2022				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
N° DE COMPTES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N°1)	TOTAL REALISATIONS	OBSERVATIONS
<b>CHAPITRE 70 ATTENDATIONS ET CHARGES</b>				
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	272 061,08	249 849,76	Remboursement salaires portage des repas à domicile (titulaires + remplaçants), Résidence Autonomie + mise à disposition CCTA pour crèche (administration) + remboursement personnel en congé longue maladie, accident, maternité.
6459	Remboursement sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	71 000,00	66 609,00	Remboursement charges sur salaires pour les mises à disposition (portage, Résidence Autonomie, CCTA).
<b>TOTAL CHAPITRE 70</b>		<b>343 061,08</b>	<b>316 458,76</b>	
<b>CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE</b>				
70311	Concession cimetière	15 000,00	5 995,00	
70323	Droits de stationnement et location sur la voie publique	29 200,00	28 717,63	
70328	Autres droits de stationnement et de location		450,00	Location des jardins dits "partagés".

4

73132	Taxe sur les pylônes électriques	26 690,00	28 000,00	Réalisation conforme à la prévision.
73134	Taxes sur les déchets réceptionnés	71 758,00	71 830,80	Taxes sur les déchets stockées en 2022 (tonnage stable).
73141	Taxe sur électricité	430 000,00	457 414,17	Réalisation en nette hausse. Pour mémoire : -2022 : 291 336,03 € -2021 : 212 651,41 € -2020 : 282 583,88 € -2019 : 306 803,63 € -2018 : 254 663,25 € -2017 : 246 663,25 € -2016 : 242 241,80 € -2015 : 253 373,03 € -2014 : 247 204,13 € -2013 : 259 490,84 € -2012 : 243 786,56 €
73154	Droits de place	45 000,00	48 932,00	Recettes marchés de plein vent. Réalisation conforme à la prévision.
73156	Versement de transport mobilité	233 000,00	259 073,03	
7318	Rôle supplémentaire	30 000,00		Réalisation affectée au 73118.
<b>TOTAL CHAPITRE 73</b>		<b>8 725 448,00</b>	<b>8 119 999,87</b>	

4

70388	Autre redevance		2 600,00	Forfaits branchement électrique caravanes forains.
7062	Redevance et droit de services culturels	35 000,00	35 797,75	Recette médiathèque + musée + expositions : bonne réalisation.
7066	Redevance service à caractère social	186 000,00	192 241,00	Participation des familles pour le centre de loisirs. Très bonne réalisation.
7067	Redevance périscolaire et d'enseignement	850 000,00	881 844,05	Repas restaurant scolaire + participation ALAE. Nombre de repas servis supérieur à celui de 2022 (+ 5000).
70876	Remboursement de frais par le GF de rattachement		11 054,14	Loyer CCTA maison de la musique (flux croisé).
<b>TOTAL CHAPITRE 70</b>		<b>1 115 200,00</b>	<b>1 159 699,57</b>	
<b>CHAPITRE 75 IMPOTS ET TAXES</b>				
73211	Attribution de compensation	933 915,00	933 915,00	Compensation taxe professionnelle versée par la Communauté de Communes Tarn Agout.

5



756	Libéralité reçue (dons, quêtes...)		2 019,31	Don Entraide Vauréenne.
75738	Subvention de fonctionnement	8 633,00	8 633,00	Subvention ESL borne électrique.
75814	Redevance sur l'énergie hydrolique		81,86	
75821	Excédent budget annexe	1 000 000,00	1 000 000,00	
75888	Produits divers de gestion courante	113 600,00	161 755,48	- remboursement impôts fonciers et ordures ménagères par locataires : 49 065,06 € (dont 48 659 € par l'ESL) - vente de bandes de terrains non inscrites à l'actif : 38 350 € - participation des propriétaires de chiens errants : 80 € - remboursement chauffage inspection de l'éducation nationale : 1 300 € - remboursement affranchissement SDIS : 79,82 € - remboursement eau et gaz logement d'urgence : 522,65 € - ventes diverses par les Domaines : 6 379 € - remboursement de sinistres : 41 100,56 € (borne IRVE 22 222,60€) - remboursement et avoirs divers : 3 974,15 €
<b>TOTAL CHAPITRE 75</b>		<b>1 811 433,00</b>	<b>1 864 338,86</b>	
<b>CHAPITRE 77 PRODUITS FINANCIERS</b>				
775	Produit des cessions d'immobilisations		9 325,00	Cession d'un véhicule.

4

N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	OBSERVATIONS
<b>CHAPITRE 74 DOTATIONS PARTICIPATIVES</b>				
74111	Dotation forfaitaire	719 000,00	710 181,00	
741123	Dotation de solidarité urbaine	430 000,00	441 338,00	
741127	Dotation nat péréquation TP	339 000,00	352 577,00	
744	FCTVA	50 000,00	51 576,06	Récupération de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie, hors nettoyage et contrat d'entretien.
74718	Autres participation de l'Etat	18 000,00	32 718,26	Participation Etat pour service minimum durant les grèves de l'éducation nationale: 18 473,76 € Participation Etat numérisation état civil : 2 244,50 € Subvention "tu bouges, tu bouges pas" : 5 000 € Subvention sport santé : 7 000 €
<b>CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>				
7472	Subvention et participation Région	17 000,00	11 764,66	Participation Région pour mise à disposition des équipements sportifs aux lycéens ( lycée Las Cases : rectes 2023 sur exercice 2024) + aide exceptionnelle mobilité transport préfecture de Région ( 10 205 €).

5

TOTAL CHAPITRE 77		0,00	9 325,00	
N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	OBSERVATIONS
<b>002 EXCEDENTS ANTERIEURES REPORTEES</b>				
002	Excédent de fonctionnement reporté	524 945,92		
<b>TOTAL 002</b>		<b>524 945,92</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>16 706 621,00</b>	<b>16 209 228,83</b>	

BILAN DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	16 209 228,83
DEPENSES	14 948 946,03
<b>RESULTAT</b>	<b>1 260 282,80</b>
Titre 1068	999 259,44
002 de l'exercice	261 023,36
002 BP 2024	765 449,28

3

7473	Subvention et participation du Département	20 000,00	26 200,00	Subvention département pour action santé seniors + subvention animateurs jeunes.
74748	Participations des communes	75 000,00	83 218,52	Participation des communes : frais de scolarité (66 103,52 €) et fonctionnement de la médiathèque (17 115 €).
74751	Groupement de collectivités	674 000,00	674 000,00	Fond de concours versé par la Communauté de Communes Tarn-Agout pour les dépenses de fonctionnement éligibles de certains équipements. Somme identique depuis 2014.
747888	Subvention et participation autres organismes	424 000,00	443 258,23	Participation CAF pour toutes les structures aidées.
74833	Etat compensation exonération Taxes Foncières	629 000,00	629 535,00	Montant notifié.
7478388	Autres	358 000,00	358 568,00	Dotations "filet de sécurité inflation 2022".
7484	Dotation de recensement	2 000,00	2 027,00	
7485	Dotation pour titres sécurisés	18 630,00	33 500,00	Participation Etat pour titres sécurisés, gérés par la Ville.
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>		<b>1 775 630,00</b>	<b>1 850 461,73</b>	
<b>CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>				
752	Revenus des immeubles	491 200,00	493 845,25	Location des bâtiments communaux dont 443 000 € correspondant aux biens loués à ESL.

6



N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
339 2112	Achat de terrains de voirie	157 530,00	65 239,43	2 900,00	Acquisition de parcelles (Congrégation des Clarisses, Pech...) Reste à réaliser : frais de géomètre + notaire en cours.
339	ACHAT TERRAINS	157 530,00	65 239,43	2 900,00	
395 2158	Matériel sportif Autres matériel et outillage	23 525,20	23 286,85		Achat de divers matériels sportifs dont buts foot, panneaux basket, protection poteaux, cylindres électroniques
395	MATERIEL SPORTIF	23 525,20	23 286,85		
396 2152	Signalisation urbaine mobilier		12 288,85	8 579,63	Panneaux Reste à réaliser : panneaux+ mats.
396 2315	Signalisation urbaine Travaux de voirie	30 000,00		3 079,20	Reste à réaliser : balises et socle.
396	SIGNALISATION URBAINE	30 000,00	12 288,85	11 658,83	
397 21831	Matériel Informatique école Achat matériel de bureau et informatique	10 000,00	9 962,60		Équipement informatique des écoles : écrans, vidéoprojecteur, casque et enceintes.
397	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE	10 000,00	9 962,60		
400 2152	Mobilier urbain	52 000,00	4 658,40	37 344,00	garde-corps, barrières, potelets. Reste à réaliser : garde corps + barrières de circulation.
400 2315	Achat de mobilier urbain Travaux de voirie	1 416,00	8 132,59		Bornes de propreté canine + corbeilles
400	MOBILIER URBAIN	53 416,00	12 790,99	37 344,00	

VILLE DE LAVOUR COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
001	Déficit d'investissement reporté	1 246 473,58			Déficit 2021 repris.
	TOTAL 001	1 246 473,58			
1641	Emprunts en Euros	1 528 000,00	1 421 056,05		Remboursement capital des emprunts.
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 300,00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 529 300,00	1 421 056,05		
041	Opérations patrimoniales	36 916,64	36 916,64		Intégrations frais d'études antérieures.
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	36 916,64	36 916,64		
202 21314	Cathédrale St Alain Travaux de construction bâtiments		3 949,80		Eclairage Cathédrale Saint Alain.
202 2315	Cathédrale St Alain Travaux en cours	5 000,00	4 991,52		
202 2313	Cathédrale St Alain Travaux de construction et autres bâtiments	142 551,88	36 319,14	101 784,99	Réalisé : restauration autel et chapelle Saint Antoine. Reste à réaliser : Portail gothique : coordination SPS : 1 728 €. Restauration autel chapelle Saint Antoine (reliquat) : 4 551,39 € Moe circulations verticales : 73 353,60 € Restauration du chemin de Croix : 22 152 €
202	CATHEDRALE	147 551,88	45 260,46	101 784,99	

N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
425 2031	Etudes		14 772,00		Etude aménagement écoles.
425 21312	Travaux sur bâtiments scolaires Constructions	2 302,45	39 594,81	2 302,45	Travaux sanitaires et portes: élémentaire du Colonel Arnaud Beltrame. Volets roulants : élémentaire Clauzades. Porte de service : maternelle du Centre. Fenêtres : élémentaire Pigné. Reste à réaliser : menuiseries écoles.
425 21841	Mobilier bâtiments scolaires	2 532,00	1 662,34		
425 2313	Travaux dans bâtiments scolaires Constructions en cours	162 182,49	56 967,29	944,69	Travaux dans bâtiments scolaires : couverture monopente + revêtement sol (élémentaire du Colonel Arnaud Beltrame) + plafond (maternelle Pigné) + fenêtre + revêtement sol (élémentaire Pigné). Reste à réaliser : solde travaux accessibilité.
425	TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	167 016,94	112 996,44	3 247,14	
463 2051	Logiciel informatique	21 909,60	32 997,61	18 121,13	logiciels ( Micromusée, Social RSU ) + migration Oracle suite à audit + diverses licences. Reste à réaliser : solde logiciels finances + ATAL + CITIPIA.
463 21838	Matériel Informatique Achat de matériel	115 945,99	9 768,48	358,90	Renouvellement et développement du parc informatique des services municipaux. Reste à réaliser : reliquat de livraison.
463 2185	Matériel de téléphonie		839,88	10 193,76	
463 2087	Mise à disposition immobilisation incorporelle		600,00		Natif informatique : " Les Gourmands disent "
463	MATERIEL INFORMATIQUE	137 855,59	44 205,97	28 673,99	

N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
332 21841	Matériel scolaire Achat de mobilier	10 675,00	2 761,43		Achat de mobilier pour les différents groupes scolaires.
332	MATERIEL SCOLAIRE	10 675,00	2 761,43		
333 204181	Subvention Résidence Autonomie	28 400,00			
333 21828	Autre Matériel de transport	81 000,00	23 000,00	34 780,00	Acquisition d'un véhicule. Reste à réaliser : acquisition de deux minibus.
333 2158	Matériel divers Achat matériel et outillage	155 442,03	154 536,03	1 366,03	Achat de matériel dont : Cellule de refroidissement, tondeuse frontale, console, séccateur, thermomètre et bacs, perceuse, caisse enregistreuse, chariots, tarière, plaque chauffante, projecteur, machine à café, talkies walkies, défibrillateurs, programmeur arrosage, gouttières pour barnums, aspirateur, pompe irrigation, climatiseurs, bouillonneuse, autolaveuses, foug, mixer, perforateur, meuleuse visseuse, compresseur. Reste à réaliser : petits matériels divers.
333 21848	Matériel divers Achat mobilier		14 260,00		Operculeuse
333	MATERIEL DIVERS	264 842,03	191 804,03	36 116,03	
334 2184	Matériel administratif Achat mobilier	8 000,00	5 691,29	322,80	Mobilier pour différents services municipaux ( fauteuils, armotres, tables). Reste à réaliser : table lumineuse Musée.
334	MATERIEL ADMINISTRATIF	8 000,00	5 691,29	322,80	



N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
485 2315	Travaux de Voirie	3 191 198,29	1 187 567,42	909 349,27	<p>Divers travaux de voirie dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Place Pasteur (études + travaux) : 167 426,66 €</li> <li>- Carrefour à feux Claude Bernard : 254 766,42 €</li> <li>- Rue des Rosiers 1ère tranche ( études + travaux) : 224 281,46 €</li> <li>- Réfection trottoirs et chaussée Jacques Besse : 108 326,16 €</li> <li>- Ralentisseurs Gabriel Péri : 104 839,92 €</li> <li>- Chemin des Bernadelles : 64 720 €</li> <li>- Trottoir route de Belcastel : 46 332,19 €</li> <li>- Réfection et réhabilitation fontaine Place du Général Sudre : 52 563,55 €</li> <li>- Réfection impasse du Ravin : 38 248,92 €</li> <li>- Stabilisation des Berges (moe + étude + annonce) : 5 922,21 €</li> <li>- travaux rue du Bourdicou : 18 148,87 €</li> <li>- Etudes géotechniques : 18 352,27 €</li> <li>- Allées Jean Jaurès : 41 300,53 €</li> <li>- Aménagement rue de la Serene : 39 248,63 €</li> <li>- Divers études : 10 708,50 €</li> <li>- Reprise balustré : 10 530 €</li> </ul>
N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS

N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
468 202	Révision du PLU Révision documents urbanisme	33 179,00	23 481,00	8 958,00	Etude PLU.
468	REVISION PLU	33 179,00	23 481,00	8 958,00	
484 2158	Achat de matériel Dispositif de vidéo protection	201 218,00	7 870,50	193 200,00	Caméras de vidéoprotection.
484	DISPOSITIF VIDEOPROTECTION	201 218,00	7 870,50	193 200,00	
485 2031	Etudes			7 968,00	Etude giratoire Raoul Lacouture.
485 2033	Frais d'insertion		553,99		Annonce marché travaux voirie réseaux divers.
485 204132	Subvention équipement Département	8 633,00		8 633,00	Participation de la Ville pour l'installation d'une borne électrique Place Pasteur.
485 2041582	Subvention équipement	2 000,00			
485 2121	Plantations d'arbres		3 174,40	5 185,85	Végétaux Place Pasteur. Reste à réaliser : arbres et végétaux.

					<p>Reste à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement 1ère tranche rue des Rosiers : 143 955,74 €</li> <li>- Piétonnier avenue Georges Pompidou : 66 903,64 €</li> <li>- Trottoirs route de Belcastel : 76 096,60 €</li> <li>- Mo aménagement des Berges : 54 833,86 €</li> <li>- Mo stabilisation des Berges : 31 777,54 €</li> <li>- Sécurisation des Berges (AP/CP) : 350 000 €</li> <li>- Mo aménagement allée des Tamaris : 15 738 €</li> <li>- Aménagement trottoir du Docteur Guiraud : 44 241,74 €</li> <li>- Carrefour à feux Claude Bernard : 13 467,94 €</li> <li>- Diagnostic réseau pluvial : 1 980 €</li> <li>- Modification stationnement Augustin Malroux : 9 461,74 €</li> <li>- Aménagement trottoirs Allées Jean Jaurès : 8 545,86 €</li> <li>- Etude aménagement route du port d'en Taix : 13 848,44 €</li> <li>- Diagnostic busage Théron : 9 840 €</li> <li>- Solde MOE diverses : 10 983 €</li> <li>- Divers géomètre : 3 336 €</li> <li>- Solde travaux divers : 17 363,40 €</li> <li>- divers relevé, plan, étude : 18 826,90 €</li> </ul>
485	VOIRIE	3 472 120,49	1 785 459,30	974 998,11	
486 21841	Mobilier et matériel bureau réserves Musée		44 760,00		Mobilier réserves.
486 21848	Mobilier réserves Musée	69 008,88	24 188,88		Mobilier réserves.
486 2313	Bâtiments Musée Travaux de bâtiments	4 615,42	71,10	87,70	Solde Moe Réserves du Musée. Reste à réaliser : solde SPS.
486	RÉSERVES MUSEE	73 624,30	69 014,98	87,70	

485 2151	Travaux voirie	588,00	452 858,86	588,00	Divers travaux de voirie dont : VRD impasse des Tilleuls, route de Lugan, rue des Peupliers, rue du chemin de Coufinal, Clauzades, route de Paulin, rue du Rouch, rue du Pastel, rue du Moulin Pastellier, chemin des Silos, chemin En Roudil, ralentisseurs En Roudil, sécurité Allées Jean Jaurès accès bus, chemin piétonnier impasse de la gare. Reste à réaliser : relevé topo : 588 €
485 2152	Installations, matériel et outillage techniques voirie		3 184,80	18 043,66	Bouche à incendie. Reste à réaliser : - feu tricolore rue de Lagarrigue : 3438 € - construction socle statue : 7080 € - candélabres : 4 198,50 € - bancs + barrières : 3 327,16 €
485 21531		2 476,58	2 476,58		Branchement eau terrain Plaisance.
485 21532		5 664,92	5 664,92		Viabilisation terrain Plaisance.
485 21534	Travaux de voirie et réseaux Travaux d'électrification	229 183,64	115 553,07	9 411,93	Travaux de renforcement et d'extension réseau basse tension.
485 21538	Autres réseaux (eaux)	25 557,66	14 425,26		Chemin des Bernadelles.
485 2312				9 000,00	Moe aménagement place Père Marie-Antoine.
485 2313	Constructions	6 818,40		6 818,40	Reste à réaliser : clôture.

493 2031	Frais d'études Musée	47 160,00	33 480,00	13 680,00	Reste à réaliser : solde MOE musée des sœurs du Christ + solde étude programmation Musée.
493 21621	Ouvres d'art	30 000,00	3 366,21		Frais notaire donation œuvres Rachou.
493	MUSEE	77 160,00	36 846,21	13 680,00	
494 2315	Aménagement Aire du Carla	250 000,00	26 970,30	24 567,30	Moe aménagement aire sportive et d'agrément du Carla Reste à réaliser : mission SPS + moe
494	CARLA	250 000,00	26 970,30	24 567,30	
495 2031	Etude ORT	12 000,00	11 925,00		
495	ORT	12 000,00	11 925,00		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 068 847,64</b>	<b>4 576 502,28</b>	<b>1 649 345,71</b>	

N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N°1)	TOTAL REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
488 2313	Construction Cimetière du Carla	8 857,94		8 857,94	Reste à réaliser : maîtrise d'œuvre.
488 2315	Installations, matériels et outillage Cimetière du Carla	1 476,00	1 020,00	456,00	Relevé topo.
488	CIMETIERE DU CARLA	10 333,94	1 020,00	9 313,94	
489 2033	Frais d'insertion		1 211,84		Annonces insertion presse terrains de foot + aire sportive Carla.
489 20421	Subvention d'équipement	20 000,00	20 000,00		Subvention exceptionnelle La Tarnaise.
489 2128	Aménagement terrains		1 176,00		Relevé topo terrains de foot.
489 21314	Travaux bâtiments sportifs		2 262,95		Remplacement porte service sports.
489 2158		2 885,10	11 342,40		Fourniture et pose du blason de la Ville à la halle des Clauzades + arrosage intégré stade + pupitre Basket + coffret armoires stades.
489 2312			197 242,42		Aménagement terrains tennis.
489 2313	Construction Travaux bâtiments sportif	254 776,18	21 744,24	86 024,74	Revêtement parquet nouvelle halle aux sports. Reste à réaliser : - Maison Sport Santé (Moe + études géotechnique et réseau) : 62 456,16 € (AP/CP) - Moe démolition et désamiantage 12 rue Augustin Malroux : 18 660 € - divers étude, moe, CT : 4 908,58 €
489 2315	Travaux de voirie Travaux bâtiments sportif	300 000,00		5 634,00	Grillage stade Clauzades.
489	TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	571 661,28	254 979,05	91 659,74	

VILLE DE LAVOUR - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023					
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N°1)	TOTAL REALISATION	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
10222	Fonds de Compensation T.V.A.	550 000,00	659 963,11		FCTVA sur dépenses d'investissement de 2022.
10226	Taxe aménagement	140 000,00	185 945,73		Réalisation supérieure à la prévision (dynamisme de la commune).
	<b>TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>690 000,00</b>	<b>845 908,84</b>		
	<b>CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
1321	Subvention Etat Cathédrale St ALAIN (202)	23 704,66	7 672,63	4 615,00	Réalisé : DRAC : portail gothique RAR : DRAC restauration du chemin de Croix
1321	Subvention Etat Réserves du Musée (486)		50 000,00		DRAC mobilier des réserves.
1321	Subvention Etat Sport (489)			99 941,81	ANS - terrains de foot : 60 000 € - tennis : 21 907 € - parquets : 18 034,81 €
	<b>TOTAL</b>	<b>23 704,66</b>	<b>57 672,63</b>	<b>104 556,81</b>	
N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N°1)	TOTAL REALISATION	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
1322	Subvention de la région Cathédrale (202)			3 692,00	Restauration du chemin de Croix
	Subvention de la région Musée (486)	41 916,56			
	Subvention de la région Sport (489)	30 000,00	29 501,02	25 000,00	Rénovation courts de tennis + parquet Nouvelle Halle aux sports Subvention Région pour travaux accessibilité.
	Subvention Région Travaux de bâtiments (490)	13 699,00	13 699,00		

N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N°1)	TOTAL REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
490 21318	Construction travaux de bâtiments				Stores salle conseil + médiathèque Chaudière stade municipal Reprise alarme médiathèque et musée.
490 2152	Installations voirie		2 881,98		Rampe PMR PADT.
490 2158	Autres matériels	55 400,00	9 019,02		Brises soleil Médiathèque + pont wifi Cathédrale.
490 2313	Constructions Travaux de bâtiments 2017	53 969,77	39 540,11	5 032,34	Réalisé : - Accessibilité des bâtiments : 3 047,43 € - Sablage murs Cathédrale Saint Alain : 8 092,68 € - Eclairage Led Médiathèque : 27 600 € Reste à réaliser : - solde travaux accessibilité des bâtiments. - étude plancher bois Chai : 3 666 € - bureau de contrôle Chai : 1 320 €
490	TRAVAUX BATIMENTS	109 369,77	51 441,11	5 032,34	
492 2313	Cinéma construction travaux	425 900,00	323 308,00	102 592,00	Désamiantage / démolition Cinéma + honoraires + restructuration extension Reste à réalisation : - restructuration extension : 29 000 € - convention désamiantage/démolition : 45 780 € - honoraires mandataire : 3 912 € - élaboration dossier CDACI : 15 400 € - étude sol : 8 500 €
492 2315		3 180,00		3 180,00	géomètre
492	CINEMA	429 080,00	323 308,00	105 772,00	

2005	Amortissement concessions et droits similaires	69 694,32	69 694,32	
20121	Amortissement plantation d'arbres	1 322,72	1 322,72	
201310	Amortissement autres bâtiments publics	25 926,14	25 926,14	
201321	Amortissement immeubles de rapport	59 280,60	59 280,60	
20152	Amortissement installations voirie	455 308,27	454 909,34	
201560	Amortissement outillage incendie		308,26	
20158	Amortissement matériel et outillage	203 631,17	203 631,17	
201028	Amortissement matériel de transport	60 430,58	60 430,58	
201831	Amortissement matériel informatique scolaire	37 231,49	37 231,49	
201038	Amortissement matériel de bureau et informatique	48 409,14	48 409,14	
201041	Amortissement mobilier scolaire	9 671,66	9 671,66	
201040	Amortissement mobilier	29 487,98	29 487,98	
20105	Amortissement matériel de téléphonie	118,00	118,00	
20106	Autres amortissements	2 331,31	2 331,31	
	<b>TOTAL CHAPITRE 040</b>	<b>1 020 000,00</b>	<b>1 020 234,93</b>	
041 2031	Intégration études	36 916,64	36 916,64	
	<b>TOTAL CHAPITRE 045</b>	<b>36 916,64</b>	<b>36 916,64</b>	
	<b>CHAPITRE 011 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement	976 633,00		
	<b>TOTAL CHAPITRE 021</b>	<b>976 633,00</b>		

Amortissement 2023.

	TOTAL	85 615,56	43 200,02	28 692,00	
N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATION	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
1328	Autres subventions Voirie (405)	238 924,10	51 171,95	89 411,99	Participation des pétitionnaires à l'extension du réseau électrique consécutive à permis de construire. Reste à réaliser : participation en attente pour un dossier. Subvention FEADER restant à percevoir pour aménagement des berges (00 000 €).
	Autres subventions Travaux de bâtiments sportifs (409)	345 059,99		305 403,99	Feader terrains multi sports en attente de versement + subvention CAF pour Maison Neurt Santé.
	<b>TOTAL</b>	<b>584 784,09</b>	<b>51 171,95</b>	<b>394 815,92</b>	
1345	Amende de police	100 000,00	128 507,00		Produit des amendes de police collectées dans la commune en 2022.
	<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00</b>	<b>128 507,00</b>		
13461	Dotacion Equipement territoires ruraux Travaux s/bâtimts scolaires (425)	9 350,00	14 349,00	27 948,00	DETR 2022 RAR ; DETR 2023
	Dotacion equipement des territoires ruraux Dispositif de vidéoprotection (404)	69 618,00	4 273,00	65 345,00	Subvention vidéoprotection DETR 2021. Reste à réaliser : DETR 2022.
	Dotacion équipement des territoires ruraux Cathédrale (202)			152 928,00	DETR 2023 travaux escalier colonne sèche.
	Dotacion équipement des territoires ruraux Voirie (405)	11 365,00	11 365,00		DETR mise en sécurité pont de la Barthe-déplacements doux avenue Pierre Fabre. Reste à réaliser : ralentisseurs Gabriel Péri.
	Dotacion équipement des territoires ruraux Mlle école maternelle Clauzades (407)	302 402,00	302 402,00		

BUDGET ASSAINISSEMENT				
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023				
EXPLOITATION				
COMPTES	LIBELLÉS	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS	OBSERVATIONS
<b>DEPENSES</b>				
6227	Frais actes et contentieux	17 000,00		Aucune réalisation.
6231	Annonce et insertion	5 000,00		Aucune réalisation.
65512	Impôts fonciers	4 500,00	3 334,36	Impôts fonciers pour stations.
	<b>TOTAL 011</b>	<b>26 500,00</b>	<b>3 334,36</b>	
023	Autofinancement	1 400,00		
	<b>TOTAL 023</b>	<b>1 400,00</b>		
6011	Amortissement	232 069,58	231 558,45	Amortissement 2023.
	<b>TOTAL 042</b>	<b>232 069,58</b>	<b>231 558,45</b>	
658	Analyses	24 530,42		Aucune réalisation.
	<b>TOTAL 65</b>	<b>24 530,42</b>		
66111	Intérêt des emprunts	2 000,00	999,39	Intérêts 2023.
66112	Intérêt courus non échus	500,00	33,08	ICNE au 31/12/2023 diminués de la contrepassation des ICNE 2022.
	<b>TOTAL 66</b>	<b>2 500,00</b>	<b>966,31</b>	
672	Reversement excédent collectivité de rattachement	1 000 000,00	1 000 000,00	Reversement excédent.
	<b>TOTAL</b>	<b>1 287 000,00</b>	<b>1 235 859,12</b>	

	TOTAL	392 735,00	332 389,00	246 221,00	
N° DE COMPTE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	TOTAL REALISATION	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
1348	Participation PAE Quartier du PECH (305)		3 245,50		Participation PAE pour 3 permis de construire.
	Participation PAE Quartier de la Planette (306)		7 925,77		
	<b>TOTAL</b>		<b>11 171,27</b>		
1305	Groupeement de collectivités	147 863,00	147 863,00		Fonds de concours CCTA investissement 2023 ; Identique aux années précédentes.
	<b>TOTAL</b>	<b>147 863,00</b>	<b>147 863,00</b>		
	<b>TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>1 334 702,21</b>	<b>771 974,07</b>	<b>564 246,73</b>	
	<b>CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSURÉES</b>				
1641	Emprunts en Euros	5 010 597,69	3 000 000,00		Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole en fin d'exercice 2022 (anticipation de la hausse des taux).
	<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>5 010 597,69</b>	<b>3 000 000,00</b>		
2313	Avoir opération école Maternelle Clauzades		14 021,72		
	<b>TOTAL 2313</b>		<b>14 021,72</b>		
	<b>CHAPITRE 040 OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>				
192	Différence sur cession		6 066,62		Différence sur cession.
22020	Matériel de transport		3 258,38		écriture d'ordre cession.
2002	Amortissement frais documents urbanisme	17 148,54	17 148,54		

COMPTES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
2315	Travaux sur réseaux	721 422,00	479 764,04	96 574,15	Réalisé: - SPS Travaux Pigné : 2 512,50 € - SPS poste de relevage Pigné : 1 925 € - MOE Pigné : 3 425,95 € - Travaux Pigné : 173 964,18 € - Test étanchéité Pigné : 6 143,80 € - Poste de relevage Pigné : 76 095 € - Chemin des Bernadelles : 5 028,20 € - Travaux rue des Rosters : 43 826,60 € - Traitement H2S eaux usées place du Poirail : 38 561,85 € - Création réseau unitaire Les Maridats/Fibre : 62 946,19 € - Reprise effondrement chaussée Tour des Rondes : 26 620,70 € - Travaux rue des Hortensias : 15 750,81 € - Travaux Gabriel Péri : 17 777,26 € - Schéma directeur eaux usées : 4 280 € - Etude Aire sportive du Carla : 906 € Reste à réaliser: - Schéma directeur eaux usées : 1 720 € - MOE + poste relevage Pigné : 1 967,50 € - Reprise EU stade Clauzades : 8 795,38 € - Solde rue des Hortensias : 3 356,26 € - Solde rue Gabriel Péri : 926,98 € - Débitmètres STEP Fonteneau : 41 813 € - Amélioration dispositif télésurveillance : 31 048,39 € - Solde rue des Rosters : 6 946,64 €
	<b>TOTAL 23</b>	<b>721 422,00</b>	<b>479 764,04</b>	<b>96 574,15</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>744 800,00</b>	<b>502 106,58</b>	<b>96 574,15</b>	

RECETTES				
COMPTES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS	OBSERVATIONS
002		1 039 176,35		
	<b>TOTAL 002</b>	<b>1 039 176,35</b>		
777	Amortissement subvention investissement	5 578,00	4 562,17	Amortissement 2023.
	<b>TOTAL 042</b>	<b>5 578,00</b>	<b>4 562,17</b>	
704	Participation assainissement collectif	14 200,00	78 000,00	participations assainissement collectif
70611	Redevance assainissement	200 000,00	299 674,49	Redevance assainissement liée à la consommation d'eau sur le territoire ( année 2023).
7068	Participation Labastide St Georges	28 045,65	42 239,71	Participation sur consommation.
	<b>TOTAL 70</b>	<b>242 245,65</b>	<b>419 914,20</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 287 000,00</b>	<b>424 476,37</b>	

RESULTAT D'EXPLOITATION	
Dépenses	1 235 859,12
Recettes	424 476,37
Excédent	811 382,75

AFFECTATION DU RESULTAT	
	811 382,75

002 (début 2023)	1 039 176,35	1 039 176,35 - 811 382,75 = 227 793,60
002 (fin 2023)	227 793,60	
002 (début 2024)	172 001,74	227 793,60 - 55 791,86 (besoin de financement) = 172 001,74

2

2

RECETTES					
COMPTES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
001	Excédent antérieur reporté	38 895,88			Reprise excédent 2022.
	<b>TOTAL 001</b>	<b>38 895,88</b>			
021	Virement à la section d'investissement	1 400,00			
	<b>TOTAL 021</b>	<b>1 400,00</b>			
1068	Affectation de résultat	272 434,54	272 434,54		
1641	Emprunt	200 000,00			
28131	Amortissement station	43 069,58	42 971,55		Amortissement 2023.
28153	Amortissement réseaux	189 000,00	188 586,90		
	<b>TOTAL 040</b>	<b>232 069,58</b>	<b>231 558,45</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>744 800,00</b>	<b>503 942,99</b>		

RESULTAT D'INVESTISSEMENT		
Reste à réaliser en dépense	96 574,15	
Déficit de l'exercice	811 382,75	
Rl-DI	1 806,41	
Besoin de financement	55 791,86	96 574,15 - 40 782,29
Excédent d'investissement reporté 2024	001	40 782,29

3

BUDGET ASSAINISSEMENT					
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023					
INVESTISSEMENT					
COMPTES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	REALISATIONS	RESTE A REALISER	OBSERVATIONS
	<b>DEPENSES</b>				
139111	Amortissement subvention investissement	4 800,00	4 197,47		Amortissement subvention.
13913	Amortissement subvention 1313	778,00	364,70		Amortissement subvention.
	<b>TOTAL 040</b>	<b>5 578,00</b>	<b>4 562,17</b>		
1641	Capital emprunts	17 800,00	17 780,37		Remboursement capital emprunt bancaire.
	<b>TOTAL 16</b>	<b>17 800,00</b>	<b>17 780,37</b>		

4



MAIRIE de LAVAUUR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

## Le budget 2024

### Des dépenses de fonctionnement rigoureusement gérées malgré le contexte

#### → Les charges à caractère général en baisse

L'inscription budgétaire des charges à caractère général (chapitre 011) baisse de - 5,9 % par rapport à celle de l'année 2023, et ce, malgré une inflation restant élevée.

Cette dernière continue, d'ailleurs, d'impacter de nombreux postes de dépenses (alimentation, assurances,...).

Ce chapitre s'élève à 4 559 438 €.

La baisse des crédits prévus à ce chapitre est rendue possible par la poursuite de la rationalisation des consommations, la recherche systématique d'économies réalisées sur le fonctionnement interne des services ou la dématérialisation des procédures.

Ainsi les lignes budgétaires qui suivent diminuent : « énergie électricité », « chauffage urbain », « combustible », « carburants », « fourniture d'entretien », « autre matières et fournitures », « catalogues et imprimés », « divers relations publiques ». Le compte « fournitures administratives » est maintenu à son plus bas niveau.

L'effort reste soutenu, par contre, en ce qui concerne les services rendus à la population, en particulier dans le domaine scolaire ou périscolaire et en matière de transport public gratuit et l'entretien de la voirie.

En matière de restauration, il est poursuivi la rationalisation des commandes, la lutte contre le gaspillage et le recours très majoritaire aux circuits courts, politique initiée par la municipalité depuis plus de vingt ans.

À noter enfin, la dépense nouvelle exceptionnelle liée au projet de séjour mémoriel, organisé pour les lycéens et collégiens avec la participation de leurs professeurs, à l'occasion des commémorations des 80 ans du débarquement de Normandie.

#### → Les frais de personnel contenus

Les crédits afférents aux frais de personnel (chapitre 012) évoluent de + 1,1 % seulement.

Cette inscription peut être considérée comme vertueuse si l'on tient compte de la réévaluation des salaires de 5 points d'indice décidés par l'État et du glissement-vieillesse-technicité (GVT), c'est-à-dire l'effet de l'évolution de carrière des agents, toujours facilitée à Lavaur.

Sans l'incidence de la prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » attribuée aux agents pouvant y prétendre, en application des textes en vigueur (plus de 90 000 €), ce chapitre resterait même stable.

Cette situation est le fait d'un souci constant de rationalisation des postes et des missions, de l'adaptation de l'organisation des services aux besoins et de recherche de gains d'efficacité collective, en particulier grâce à un effort d'équipement en matériel.

#### → La charge de la dette stable

Grâce à une politique intelligente en matière de contractualisation des emprunts nécessaires, ayant anticipé la remontée des taux d'intérêt, la charge de la dette est stabilisée (l'enveloppe afférente est sensiblement identique à celle de l'année dernière).

#### → Les subventions aux associations à leur niveau d'avant crise

Les subventions ordinaires aux associations seront maintenues à leur niveau des deux années précédentes, qui avait retrouvé celui d'avant la crise de la COVID.

Une enveloppe consistante est, comme les années précédentes, réservée pour soutenir des besoins ponctuels ou des manifestations particulières.

Il s'agit là d'un geste de soutien fort de la commune au tissu associatif s'ajoutant à l'effort appuyé de mise à disposition de locaux à titre gracieux et à l'aide logistique apportée par le personnel communal (trois équivalents temps-plein).

### Des recettes de fonctionnement dynamiques

#### → Des taux fiscaux modérés sans augmentation

À l'instar des années précédentes, les taux d'imposition n'augmentent pas.

Comme l'a souligné la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport, la pression fiscale est à Lavaur inférieure à la moyenne.

Pour exemple :

Le taux de taxe sur le foncier bâti est à Lavaur inférieur de - 2 % à celui de Saint-Sulpice et de - 10,2 % pour le taux de taxe sur le foncier non bâti.

Le taux global (communal + intercommunal) de taxe sur le foncier bâti à Lavaur est inférieur de - 12,73 % à celui en vigueur à Graulhet. - 2,3 % pour le foncier non bâti.

Le maintien de cette politique favorable aux contribuables est d'autant plus nécessaire cette année que ces derniers vont, à nouveau, subir une hausse des bases décidée par le gouvernement et approuvée par le Parlement de + 3,9 %.

Cette réévaluation s'ajoute à celle de + 7,1 %, décidée et approuvée l'année dernière par les mêmes instances.

#### → La taxe additionnelle aux droits de mutation restant à un bon niveau

L'évolution de cette recette qui constitue un des indicateurs de développement de la commune a été précisée dans un paragraphe précédent.

Par prudence, une enveloppe légèrement inférieure à celle de 2023 est inscrite. Elle reste toutefois conséquente.

#### → Les recettes provenant de l'intercommunalité stables

L'enveloppe à laquelle peut prétendre la commune en 2024 devrait être identique à celle des années précédentes.

Cette recette, pour Lavaur, est inscrite pour une part égale à celle des années précédentes en section de fonctionnement, soit 674 000 € (aide au fonctionnement des équipements municipaux) et, pour le surplus, en section d'investissement (participation au financement d'opération d'aménagement de voirie, en particulier), soit 147 863 €.

#### → Le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) maintenu

Le territoire de la CCTA a été de nouveau, en 2016, éligible à ce fonds créé en 2011 dont j'avais porté le projet de loi à l'Assemblée Nationale et pesé pour que notre territoire en bénéficie.

Il est prévu le maintien de cette éligibilité pour 2024. Aussi, il est inscrit à ce titre une recette de 176 000 € identique à celle du précédent exercice.

→ Les dotations de fonctionnement de l'État restant basses

- La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :  
Comme il a été rappelé et détaillé précédemment, la DGF, même réévaluée, reste bien en deçà de son niveau comme jusqu'en 2012, et ce malgré l'inflation qui, au contraire, s'est accélérée.

- La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) ;

- La Dotation nationale de péréquation de TP ;

- Une dotation exceptionnelle de 289 565 € comme indiqué précédemment.

- Le FCTVA

Les dépenses d'entretien du patrimoine bâti ou routier communal, réalisées l'année précédente, sont prises en compte.

Son montant n'est pas connu avec certitude. Il est inscrit, une recette prévisionnelle de 75 000 €, très supérieure à ses devancières.

→ Le versement mobilité très dynamique

Comme indiqué dans un précédent paragraphe, le versement mobilité perçu in fine par la Ville a évolué entre 2023 et 2022 de + 50,56 %, confirmant le développement de la commune en matière économique et d'emploi.

À l'aune de ce constat favorable, mais dans le respect du principe comptable de prudence, il est inscrit, à cet effet, un montant de 275 000 €.

☒ La recherche d'un bon niveau d'autofinancement

Malgré un contexte toujours inflationniste rendant la tâche quelque peu ardue, nous essayons, sans relâche, de dégager un bon niveau d'autofinancement, dont une partie est déjà consolidée par une dotation aux amortissements maintenue à un niveau élevé. Une gestion fine des dépenses et des recettes et la recherche systématique d'économies de fonctionnement devraient permettre d'atteindre cet objectif nécessaire au financement de l'effort d'investissement.

☒ Un rythme d'investissement toujours soutenu

→ Inscrit en 2024

• En matière de voirie et de cadre de vie

- Aménagement de la place du Père Marie-Antoine ;
- Réfection de la rue Peyras ;
- Aménagement des rues du centre ancien (Brèche, Pas, Vergadaud) ;
- Aménagement de la rue du Port d'en Taix (1<sup>ère</sup> tranche) ;
- Maîtrise d'œuvre de la 2<sup>ème</sup> tranche d'aménagement de la rue des Rosiers ;
- Poursuite du programme de réfection des revêtements de diverses voiries (enveloppe annuelle) ;
- Enveloppe annuelle de réfection de la voirie rurale ;
- Aménagement d'un giratoire au carrefour des avenues Raoul Lacouture et Georges Spénale ;
- Suite et fin des travaux de protection des berges de l'Agout (reste à réaliser et crédits de paiement) ;
- Travaux de sécurisation du Théron.

• Dans le domaine sportif

- Création de la « Maison sports santé » et extension du centre de loisirs (crédits de paiement) ;
- Aménagement de deux terrains de « foot5 » (crédits de paiement) ;

- Rénovation des vestiaires du stade municipal ;
- Provision pour aménagement de locaux dans le complexe des Clauzades.

• Dans le domaine associatif

- Maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre de la construction d'une « maison des associations ».

• Dans le domaine scolaire

- Aménagements divers, dans toutes les écoles de la commune ;
- Acquisition de mobiliers ;
- Poursuite de l'effort d'équipement de matériels informatiques ;
- Renouvellement de matériel pour la cuisine centrale.

• En matière de développement durable

- Campagne ambitieuse de plantation d'arbres (cours d'école, espaces publics, en particulier au Carla et au Pigné...);
- Poursuite des diagnostics thermiques et énergétiques des bâtiments communaux ;
- Poursuite de l'équipement d'éclairage en led des bâtiments communaux (Hôtel de Ville,...) ;
- Installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie ;
- Poursuite des aménagements et sécurisation des circulations douces.

• Dans le domaine culturel et patrimonial

- Continuation de l'opération de création d'un complexe cinématographique de trois salles et d'un espace de convivialité de type « rooftop », en plein cœur de ville ;
- Dans la cathédrale Saint-Alain : création d'une colonne sèche dans la tour du Jacquemart, restauration de l'armorial des évêques et de l'orgue de Chœur ;
- Provision pour acquisition de tableaux pour le musée ;
- Renouvellement des projecteurs et diverses installations dans la Halle aux Grains.

• En matière de sécurité

- Extension et renforcement du dispositif de vidéoprotection, dont les représentants de la Gendarmerie Nationale ont souligné, l'atout dissuasif tant en termes de prévention que de répression de la délinquance (abords des équipements d'accueil de la petite enfance et des écoles maternelles et élémentaires) ;
- Sécurisation de divers passages piétons.

• En divers

- Travaux de sécurisation-consolidation de l'intérieur du Chai des Clauzades ;
- Divers aménagements dans les cimetières ;
- Acquisition de matériel ou d'engins techniques divers.

☒ Une mobilisation efficace des recettes d'investissement

→ Une gestion intelligente de la dette

Il est rappelé que la Chambre Régionale des Comptes, dans son dernier rapport, a jugé cette dette « maîtrisée » et « sans risque ».

Elle est exclusivement adossée à l'effort d'investissement. Elle tient compte de nos capacités de remboursement et s'accompagne d'un bon niveau d'autofinancement.

Comme chaque année, l'enveloppe inscrite ne sera pas mobilisée en totalité, en particulier, grâce à la constatation en cours d'exercice, de subventions non encore notifiées au moment du vote du budget.

L'objectif poursuivi est double :

- retarder le plus possible la contractualisation de l'emprunt, pour profiter au maximum de la décade des taux ;
- en calibrer le montant à l'aune du capital remboursé dans l'année.

→ Les autres recettes d'investissement optimisées

Les opérations d'équipement pourront être financées aussi par les recettes suivantes :

- Le FCTVA.

Celui-ci n'est pas connu à ce jour.

Un montant de 550 000 € est inscrit à cet effet identique à celui de 2023 et 2022).

- Le produit des amendes de police ;

Non connu à ce jour.

Une prévision de 100 000 € est inscrite à ce titre (identique à celle de 2023).

- La taxe d'aménagement

Cette recette est impactée par la décision gouvernementale, défavorable aux collectivités territoriales, de décalage des paiements.

Une inscription prudente est, de ce fait, mis en œuvre.

Il est rappelé que les logements sociaux sont exonérés de cette TA, par décision du Conseil Municipal.

- Les collectivités départementale et régionale sont aussi sollicitées, souvent avec succès.

- D'autres partenariats sont aussi recherchés ou actés suivant les projets : Agence nationale du sport (ANS), Centre national de la cinématographie (CNC), Caisse d'allocations familiales (CAF)...

En l'absence de notification à ce jour, il n'y a aucune inscription nouvelle (seulement des restes à réaliser) concernant la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ou d'autres concours de l'État dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » ;

Au niveau du budget annexe de l'assainissement

Il est inscrit les crédits permettant de poursuivre les actions nécessaires d'extension, de renouvellement ou d'amélioration des réseaux afférents.

Conclusion

Le contexte toujours marqué de hausse de certains prix, de persistance de conflits armés dans le monde et le climat social très dégradé en France (l'exaspération légitime des agriculteurs en est un exemple) rendent les prévisions budgétaires délicates.

Pour autant, le projet de budget pour l'année 2024 se veut, à l'instar des précédents, rigoureux (avec la recherche systématique d'économies de gestion interne ou de consommation en particulier d'énergie) et volontariste tant en matière d'investissement que des services rendus aux vauréens.

\*\*\*\*\*

60624	Produits de traitement	8 000,00	14 955,58	57 000,00	Prévision en hausse (engrais précédemment comptabilisés au 6068).
60631	Fournitures d'entretien	54 000,00	41 771,44	36 400,00	Diminution significative de l'enveloppe (poursuite de la rationalisation de la gestion des stocks).
60632	Fournitures de petit équipement	45 000,00	59 171,42	56 200,00	Provision légèrement augmentée (hausse des prix).
60633	Fourniture de voirie	44 000,00	41 777,60	5 000,00	Provision diminuée (dépense exceptionnelle place Cassin en 2023).
60636	Habillement - Vêtements de travail	23 000,00	20 062,99	27 000,00	Ligne annuelle pour vêtements de travail (augmentation afférente à la hausse des prix).
6064	Fournitures administratives	10 000,00	9 669,81	10 000,00	Provision identique : poursuite de l'optimisation de l'utilisation des stocks.
6065	Livres, disques Bibliothèque	22 220,00	22 134,91	25 500,00	Enveloppe annuelle pour achat de livres, CD et DVD (légère augmentation due au coût croissant des livres).
60668	Produits pharmaceutiques	2 400,00	1 836,96	4 900,00	Provision pour les différents services municipaux + trousse PPMS écoles.
6067	Fournitures scolaires	42 280,00	39 495,10	38 500,00	
6068	Autres matières et fournitures	225 000,00	214 768,25	169 000,00	Provision pour les petites fournitures d'entretien du patrimoine et de fonctionnement des services (jardin, voirie etc.).
61228	Crédits bail, mobilier/Autres	14 800,00	14 348,68	24 000,00	Provision pour contrats location copieurs. (+ 4 copieurs en 2024).
6132	Locations immobilières	12 300,00	12 849,94	12 900,00	Location espace St Roch + SNCF (passage d'une canalisation) + fin de la location du local pour œuvres musée provisionnée.

6188	Autres frais (analyses:légiionnelle etc.)	6 156,00	5 274,95	6 300,00	Provision pour analyses cuisine centrale et autres.
62268	Honoraires	3 700,00	1 310,33	3 300,00	Provision pour honoraires (géomètres - huissiers + médicaux).
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00	5 000,00	Provision pour accompagnement juridique ponctuel.
6231	Annonces et insertions	16 400,00	13 697,51	48 000,00	Insertions presse + annonces des marchés public de fonctionnement ( produits d'entretien, fournitures alimentaires etc.) + insertion pour expo été du musée.
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	928,43	4 000,00	
6234	Réception	115 000,00	104 360,89	109 000,00	Provision pour réceptions dont les jeudis au jardin + Les "Gourmands disent" + "Nuit Pélerine" + "Nuit des trophées"....
6236	Catalogues et imprimés	55 800,00	51 932,85	51 500,00	Réduction de consommation papier pour une meilleure gestion environnementale, poursuite de la rationalisation.
6238	Divers relations publiques	43 000,00	39 446,00	7 408,00	Prévision pour cadeaux, gerbes.
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	437 000,00	430 283,62	441 900,00	Frais de transport des enfants des écoles, centre de loisirs, séjours ainsi que de la navette gratuite.
6251	Voyages et déplacements	8 600,00	11 797,51	13 700,00	Provision légèrement augmentée à l'aune de la réalisation (hausse du carburant).
6261	Frais d'affranchissement	31 600,00	29 587,18	31 200,00	Provision diminuée dans la continuité de rationalisation des consommations.
6262	Frais de télécommunications	47 000,00	41 068,71	51 000,00	Prévision en hausse : accroissement des coûts d'opérateur couplé à l'amélioration de l'efficacité et l'extension des services rendus.
627	Services bancaires et assimilés	700,00	665,34	3 550,00	Frais sur chèques vacances ou rejet de chèques + frais pour mise en place paiement par CB et en ligne.
6281	Concours divers - cotisations municipales	4 700,00	4 722,90	4 800,00	Provision pour cotisations municipales.

## BUDGET PRIMITIF 2024

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N° DE C.DRAPÉE	LIBELLÉ	PREVISIONS 2023	REALISE 2023	PREVISIONS 2024	OBSERVATIONS
	<b>CHAPITRE 013 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>				
6042	Achat de prestations de services	486 394,00	446 256,21	499 580,00	Assistance informatique finances et écoles + animations à la médiathèque + exposition musée + traitement anoxie réserves du musée + restauration livres anciens médiathèque + illuminations de fin d'année + redevance déchets + activités et sorties des écoles, du centre de loisirs, de l'espace jeunesse, séjour sport santé séniors.
60611	Eaux et assainissement	61 500,00	58 834,30	53 800,00	Poursuite de la rationalisation des consommations.
60612	Énergie électricité	792 000,00	643 857,70	704 000,00	Provision diminuée par rapport à 2023 : poursuite de la rationalisation des consommations (effort d'économies d'énergie).
60613	Chauffage urbain	209 000,00	209 237,28	202 200,00	Prévision en baisse par rapport à l'année 2023, continuité de l'amélioration et du contrôle des moyens mis en œuvre pour une meilleure performance énergétique.
60621	Combustibles	21 500,00	17 041,48	18 000,00	Prévision à l'aune de la réalisation.
60622	Carburants	67 350,00	58 732,91	61 000,00	Provision diminuée : poursuite de la rationalisation des consommations.
60623	Alimentation	433 000,00	462 308,59	477 800,00	Prévision à l'aune de la réalisation.

61351	Location matériel roulant	63 000,00	58 386,72	63 500,00	Location balayeuse, camion frigorifique pour livraison de repas.
61358	Locations mobilières/Autres	19 900,00	14 889,89	18 500,00	Différentes locations de matériels pour les animations + batteries véhicules électriques.
61521	Entretien des terrains	57 000,00	21 253,68	18 000,00	Provision pour entretien des stades.
615221	Entretien des bâtiments	350 000,00	273 711,12	205 000,00	Provision pour entretien des bâtiments communaux (diminuée de la part de réfection du Chaî à la suite d'un sinistre indemnisé par notre assurance).
615231	Entretien des voies	575 000,00	474 425,90	505 000,00	Ligne annuelle d'entretien de la voirie dont élagage, faucardage et signalisation horizontale, enveloppe supplémentaire liée à la réfection des routes.
615232	Entretien des réseaux	1 000,00	0,00	800,00	Provision annuelle
61551	Entretien matériel roulant	48 000,00	38 368,67	36 000,00	Provision pour entretien matériel.
61558	Entretien autres biens mobiliers	91 000,00	99 457,86	89 000,00	Provision pour entretien matériel.
6156	Maintenance	90 000,00	74 176,76	111 800,00	Maintenance informatique : prévision en hausse pour nouveaux contrats.
6161	Primes d'assurance	95 000,00	90 001,02	113 800,00	Assurance des bâtiments, de la flotte automobile, garantie responsabilité civile et protection juridique. (nouveau contrat cybersécurité).
6182	Documentation générale et technique	17 000,00	20 086,06	20 000,00	Poursuite des efforts de rationalisation des abonnements et documentation des services.
6184	Versement à des organismes de formation	15 000,00	5 194,00	14 000,00	Provision pour formation des agents (hors formations gratuites CNFPT).
6185	Frais de colloques et séminaires		4 745,00	20 000,00	Séjour mémoriel : " 80 ans du débarquement de Normandie "organisé pour des lycéens et collégiens accompagnés de leur professeur.

64112	Supplément familial, indemnité de résidence	75 000,00	30 404,42	45 960,00	
64113	NBI		41 083,70	47 300,00	
64118	Autres indemnités titulaires	940 600,00	953 030,26	980 000,00	Poursuite de la revalorisation soutenue du régime indemnitaire.
64131	Rémunération principale non titulaires	794 300,00	801 463,57	834 000,00	
64132	SFT, indemnité de résidence du personnel non titulaire		2 565,12	3 000,00	
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi personnel non titulaire		36 005,87	36 700,00	
64138	Indemnités personnel non titulaires	159 900,00	236 034,53	243 000,00	Régime indemnitaire pour les non titulaires.
6417	Rémunération des apprentis	22 600,00	37 138,81	34 800,00	Provision pour apprentis.
6451	Cotisations URSSAF	898 300,00	864 491,74	909 000,00	
6453	Cotisations caisse de retraite	1 126 300,00	1 160 894,63	1 216 900,00	
6454	Cotisation sur ASSEDEC	46 380,00	43 120,37	51 550,00	
6455	Cotisation assurance du personnel	128 800,00	142 295,60	150 000,00	Cotisation pour remboursement traitement en cas d'accident de travail, longues maladies et maternités. Hausse des taux.
6456	Versement au Fonds national de compensation du	20 000,00	14 342,00	20 000,00	Montant estimé.

6

6288	Autres services extérieur	200,00	578,00	2 500,00	Prévisions pour frais de péage séjour enfants + indigents.
63512	Taxes foncières	67 000,00	64 823,64	75 000,00	Provision pour taxe foncière.
6355	Taxes et impôts sur véhicules	0,00	3,72	0,00	
637	Autres impôts et taxes	1 400,00	3 018,24	3 100,00	Guso.
	<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>4 841 900,00</b>	<b>4 367 167,65</b>	<b>4 539 438,00</b>	Inscription en baisse par rapport à celle de 2023 grâce à la poursuite de l'effort de rationalisation du fonctionnement interne des services et ce, malgré l'augmentation des prix dans de nombreux domaines Maintien et développement des services à la population.
	<b>CHAPITRE 012 FRAIS DE PERSONNELS</b>				
6218	Autre personnel extérieur au service	5 000,00	3 985,20	8 800,00	Gratification stagiaires (musée + administration).
6331	Versement mobilité		11 493,45	12 000,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23 430,00	22 872,29	24 800,00	
6336	Cotisation C.N.F.P.T. et centre de gestion	94 550,00	111 144,42	115 500,00	
6338	Taxes sur rémunérations	13 740,00	13 721,34	16 190,00	
64111	Rémunérations titulaires	3 938 100,00	3 516 004,51	3 621 744,72	Provision maîtrisée prenant en compte l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents à compter du 01/01/2024, la prime exceptionnelle "pouvoir d'achat", le GVT et la politique sociale d'intégration. Poursuite de l'effort de rationalisation des postes, des missions et des emplois.

5

675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		3 258,38		
6761	Plus value sur cession		6 066,62		
6811	Dotations aux amortissements	1 020 000,00	1 019 909,33	1 000 000,00	Dotation aux amortissements 2024 : optimisation d'un autofinancement.
	<b>TOTAL CHAPITRE 042</b>	<b>1 020 000,00</b>	<b>1 029 234,33</b>	<b>1 000 000,00</b>	
	<b>CHAPITRE 05 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES</b>				
65131	Bourses et prix	11 000,00	9 733,60	11 000,00	
65311	Indemnités Maire - Adjoints - Conseillers	182 000,00	187 417,48	194 150,00	Provision pour indemnités des élus.
65312	Frais missions Conseillers	1 500,00	103,00	1 000,00	Provision très modeste et économe pour frais de déplacement des élus.
65313	Cotisations de retraite	12 200,00	12 409,47	13 000,00	Prévision pour cotisations retraite sur Indemnités élus.
65314	Cotisation de Sécurité Sociale Part patronale	19 000,00	21 360,91	22 000,00	Cotisation sur indemnités des élus.
65315	Formation des élus	8 940,00		12 840,00	Provision égale à 2% des indemnités selon le décret n° 2020-942.
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de		554,83	600,00	
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	2 000,00	49,20	2 000,00	
6542	Créances éteintes	2 000,00	487,29	2 000,00	

46

6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		854,12		
6474	Versement aux autres œuvres sociales			10 100,00	chèques cadeaux.
6475	Médecine du Travail	33 000,00	29 855,47	31 000,00	
6488	Autres charges de personnel		281,82		
	<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>8 320 000,00</b>	<b>8 073 083,24</b>	<b>8 412 344,72</b>	Légère hausse toutefois contenue Prise en compte de la revalorisation de 5 points d'indice majoré et de l'attribution d'une prime pouvoir d'achat. Poursuite des efforts de rationalisation des postes, des missions et des emplois.
	<b>CHAPITRE 014 REVERSEMENTS SUR BÉNÉFICIAIRES</b>				
7391111	Dégrèvement aux jeunes agriculteurs	2 000,00	1 478,00	2 800,00	Provision pour dégrèvement au bénéfice des jeunes agriculteurs qui s'installent.
	<b>TOTAL CHAPITRE 014</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 478,00</b>	<b>2 800,00</b>	
023	Virement à la section d'investissement	976 633,00		238 736,48	Autofinancement (provision BP Initial 2023 :38 633).
	<b>TOTAL CHAPITRE 023</b>	<b>976 633,00</b>		<b>238 736,48</b>	
	<b>CHAPITRE 02 COTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>				

7

65888	Charges diverses sur gestion courante	5 000,00	10 787,37	8 180,00	Participation pour frais de scolarité d' enfants résidents à LAVAUR, scolarisés à l'extérieur.
	<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>942 900,00</b>	<b>889 425,62</b>	<b>1 255 178,80</b>	
	<b>CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES</b>				
66111	Intérêts des emprunts et dettes	595 800,00	596 195,40	600 000,00	Provision pour intérêts de la dette.
66112	ICNE	1 000,00	-14 085,53	3 102,00	Provision ICNE 2024 déduite des ICNE 2023.
6688	Autres	3 900,00	3 900,00		
	<b>TOTAL CHAPITRE 66</b>	<b>600 700,00</b>	<b>586 009,87</b>	<b>603 102,00</b>	Charge de la dette stable grâce à une politique intelligente de contractualisation.
	<b>CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
673	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00	500,00	700,00	
	<b>TOTAL CHAPITRE 67</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>700,00</b>	
	<b>CHAPITRE 68 PROVISIONS</b>				
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 000,00	1 907,42	2 500,00	
	<b>TOTAL CHAPITRE 68</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 907,42</b>	<b>2 500,00</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 706 633,00</b>	<b>14 948 946,03</b>	<b>16 074 800,00</b>	

65568	Contribution organismes de regroupement	23 000,00			
65648	Participations aux organismes de transport		25 280,00	26 000,00	FEDERTEEP
65736212	Subvention au CCAS	40 000,00	31 998,33	40 000,00	Subvention d'équilibre au CCAS permettant de maintenir le niveau des aides attribuées aux personnes en difficulté sociale par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale + part concessions
657381	Subvention autres établissements publics locaux	200 160,00	200 160,00	481 258,80	Prise en charge déficits prévisionnels Résidence Autonomie, CCAS, Portage des repas a domicile + subventions supplémentaires Résidence Autonomie de 31 000 € (Appel a projet) et de 341 076,12 € (subvention exceptionnelle) + subvention exceptionnelle portage des repas ( 18 400 €).
65748	Subvention aux associations	430 000,00	388 094,40	437 850,00	Subventions aux associations: DIVERS : 128 910 € TISSU ASSOCIATIF : 2 500 € ECHANGE : 1 200 € JUMELAGE : 1 200 € ENSEIGNEMENT : 9 500 € Ecole Ste Croix ( participation école privée) : 85 000 € . Ecole Calandreta : 5 000 € CULTURE : 50 050 € (cotisation Occitanie musée versée au 6281) SPORTS : 134 690€ SOCIAL : 17 300 € AGRICULTURE : 2 500 €
85818	Redevance pour concession brevet licence	6 100,00	989,64	3 300,00	Provision pour frais de SACEM mais absence taxe sur séances cinéma.

N° DE COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2023	REALISE 2023	PREVISIONS 2024	OBSERVATIONS
70323	Droits de stationnement et location sur la voie publique	29 200,00	28 717,63	32 000,00	Redevance occupation domaine public et relais téléphoniques. Inscription pour les terrasses des cafés et restaurants.
70328	Autres droits stationnement		450,00	400,00	Locations jardins dits partagés.
70388	Autres redevances et recettes diverses		2 600,00	2 600,00	Forfaits branchement électrique caravanes.
7062	Redevance et droit de services culturels	35 000,00	35 797,75	37 000,00	Abonnements médiathèque + entrées exposition musée .
7066	Redevance service à caractère social	186 000,00	192 241,00	207 900,00	Prévision fréquentation ALSH + sortie séniors+séjours+participation classe découverte.
7067	Redevance périscolaire et d'enseignement	850 000,00	881 844,05	888 300,00	pour mémoire : réalisé : - 2019 : 862 466 € . - 2020 : 730 596 € . - 2021 : 842 527 € . - 2022 : 823 778 € .
70876	Remboursement de frais par le GF de rattachement		11 054,14	11 000,00	Loyer CCTA Malson de la musique.
	<b>TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>1 130 200,00</b>	<b>1 140 609,57</b>	<b>1 189 200,00</b>	
	<b>CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES</b>				
73211	Attribution de compensation	933 915,00	933 915,00	933 915,00	prévision à l'aune du réalisé 2023.
732221	Fonds péréquation recettes fiscales	176 000,00	163 125,00	163 125,00	Prévision à l'aune du réalisé 2023.

VILLE DE LAVAUR - BUDGET PRIMITIF 2024					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
DE COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2023	REALISE 2023	PREVISIONS 2024	OBSERVATIONS
	<b>000 EXAMENS ANTICIPAIRES REPORTES</b>				
002	Excédent de fonctionnement reporté	524 945,92		785 969,28	
	<b>TOTAL 002</b>	<b>524 945,92</b>		<b>785 969,28</b>	
	<b>CHAPITRE 013 - FONCTIONNEMENT DE CHARGES</b>				
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	272 061,08	249 849,76	292 918,20	Prévision pour remboursement rémunération du personnel mis à disposition (CCTA, Résidence Autonomie, Portage, CCAS) + remboursement congés maladie non ordinaire et paternité.
6459	Remboursement sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	71 000,00	66 609,00	75 000,00	Remboursement charges patronales pour personnel mis à disposition.
	<b>TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>343 061,08</b>	<b>316 458,76</b>	<b>367 918,20</b>	
	<b>CHAPITRE 70 PRODUITS FISCAUX ET DIVERS</b>				
70311	Concession cimetière	15 000,00	5 995,00	10 000,00	Prévision reconduite.

TOTAL CHAPITRE 73					
N° DE COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2023	REALISE 2023	PREVISIONS 2024	OBSERVATIONS
<b>CHAPITRE 74</b>					
<b>DOTATION SUBVENTIONS PARTICIPATIONS</b>					
74111	Dotation forfaitaire des communes	719 000,00	710 181,00	720 000,00	Estimation identique.
741123	Dotation de solidarité urbaine des communes	430 000,00	441 338,00	445 000,00	Montant estimé égal à celui de 2023.
741127	Dotation nat péréquation TP	339 000,00	352 577,00	360 000,00	Estimation identique.
744	FCTVA	50 000,00	51 576,06	75 000,00	Récupération de la TVA sur les dépenses de fonctionnement de 2022 pour les comptes "entretien des bâtiments" et "entretien de la voirie".
74718	Autres participations de l'Etat	18 000,00	32 718,26	334 565,00	Subventions Comedec (Etat civil), "Tu bouges, tu bouges pas", service minimum d'accueil les jours de grève, subvention exceptionnelle voirie ( 289 565 €).
7472	Subvention et participation de la Région	17 000,00	11 764,66	47 000,00	Participation pour mise à disposition des lycéens des équipements sportifs communaux .
7473	Subvention et participation du Département	20 000,00	26 200,00	26 000,00	Subvention animation jeunesse.
74748	Subvention et participation des communes	75 000,00	83 218,52	79 000,00	Participation mise à jour pour les enfants des communes extérieures accueillis dans nos écoles + participation médiathèque.
74751	Groupement de collectivités	674 000,00	674 000,00	674 000,00	Fonds de concours versé par la CCTA . Prévion identique à celle de 2022 (147 863 € en section d'investissement).
747888	Subvention et participation autres organismes	424 000,00	443 258,23	450 000,00	Participation de la CAF pour les structures aidées.

4

TOTAL CHAPITRE 73					
N° DE COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2023	REALISE 2023	PREVISIONS 2024	OBSERVATIONS
<b>CHAPITRE 731 FISCALITÉ LOCALE</b>					
73111	Contributions directes	6 815 000,00	6 656 444,00	6 790 000,00	Produit des 2 taxes prévues en croissance physique (développement de la commune). Aucune augmentation des taux comme les années précédentes.
73118	Autres contributions directes		33 257,00	35 000,00	Rôle supplémentaire de fiscalité.
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	575 000,00	555 957,87	560 000,00	Prévion prudente.
73132	Taxe sur les pylônes électriques	26 690,00	28 000,00	28 000,00	Prévion identique.
73134	Taxes sur les déchets stockés	71 758,00	71 830,80	71 959,00	Taxe sur les déchets stockés en 2023, perçue en 2024.
73141	Taxe sur l'électricité	430 000,00	457 414,17	350 000,00	Prévion établie sur les éléments de calcul de la DGFIF.
73154	Droits de place	45 000,00	48 932,00	52 000,00	Prévion reconduite.
73156	Versement mobilité	233 000,00	259 073,03	275 000,00	Prévion à l'aune du réalisé 2023.
7318	Rôle complémentaire	30 000,00			

5

N° DE COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2023	REALISE 2023	PREVISIONS 2024	OBSERVATIONS
<b>CHAPITRE 77</b>					
<b>PRODUITS SPECIFIQUES</b>					
775	Produits des cessions d'immobilisation		9 325,00		
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>16 706 634,00</b>	<b>16 209 228,83</b>	<b>16 074 800,00</b>	

6

N° DE COMPTE	LIBELLE	PREVISIONS 2023	REALISE 2023	PREVISIONS 2024	OBSERVATIONS
74833	Etat compensation exonération Taxes Foncières	629 000,00	629 535,00	629 735,00	Non encore notifiée.Prévion prudente.
748388	Autres	358 000,00	358 568,00		Dotation filet sécurité inflation 2022.
7484	Dotation de recensement	2 000,00	2 027,00	2 000,00	
7485	Dotation titres sécurisés	18 630,00	33 500,00	30 000,00	Dotation pour passeports et cartes d'identité.
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>		<b>1 773 630,00</b>	<b>1 850 430,00</b>	<b>1 872 360,00</b>	
<b>CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>					
752	Revenus des immeubles	491 200,00	493 845,25	504 800,00	Loyers divers bâtiments communaux dont 443 000 € pour les équipements exploités par Energie Service Lavaur.
756	Libéralités reçues (dons, quêtes.....)		2 019,31		
75738	Subvention de fonctionnement	8 633,00	8 633,00		2023 : subvention ESL borne électrique.
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique		81,86		
75821	Excédent budgets annexes	1 000 000,00	1 000 000,00		
75888	Produits divers de gestion courante	113 600,00	161 755,48	95 613,52	Prévion de remboursements impôts fonciers et taxe ordures ménagères pour bâtiments communaux loués + remboursement chauffage inspection de l'Education Nationale+ restitution réseau transport urbain.
<b>TOTAL CHAPITRE 75</b>		<b>1 613 433,00</b>	<b>1 666 334,90</b>	<b>1 600 413,52</b>	

7

490 2031 020	Bâtiments communaux		118 000,00	118 000,00	Etudes audit énergétique + maîtrise d'ouvrage délégué et maîtrise d'œuvre Maison des associations.
492 2031 311	Cinéma		25 000,00	25 000,00	Etudes Cinéma
493 2031 312	Musée	13 680,00		13 680,00	RAR : maîtrise d'œuvre musée Sœurs du Christ + étude programmation Musée.
463 2051 020	Logiciel informatique	18 121,13	30 000,00	48 121,13	RAR : logiciels : finances + PADT ATAL + CITTOPIA Logiciel RH gestion dématérialisée des absences + divers logiciels
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>		<b>48 727,13</b>	<b>173 000,00</b>	<b>221 727,13</b>	
485 204132 845	Subvention équipement	8 633,00		8 633,00	RAR: participation de la Ville pour l'installation d'une borne de recharge électrique Place Pasteur.
485 2041582 845	Subvention équipement		7 550,00	7 550,00	Subvention Communauté de Communes du Laurécinois-pays d'Agout (Participation à la réfection d'un pont donnant accès à des habitations de Lavaur).
485 2041413 845	Subvention équipement		11 000,00	11 000,00	Subvention commune de Lugan pont de la Mouline.
333 204181 020	Subvention Résidence Autonomie		21 600,00	21 600,00	Subvention "appel malade" Résidence Autonomie.

VILLE DE LAVAUUR – BUDGET PRIMITIF 2024 DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
№ DE COMPTE	LIBELLE	RESTE A REALISER 2023	PROPOSITIONS NOUVELLES 2024	TOTAL PROPOSITIONS 2024	OBSERVATIONS
<b>CHAPITRE 001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>					
001	Déficit d'investissement reporté		124 199,46	124 199,46	Déficit investissement repris.
<b>TOTAL CHAPITRE 01</b>			<b>124 199,46</b>	<b>124 199,46</b>	
<b>CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>					
1641 01	Capital emprunts		1 500 000,00	1 500 000,00	Remboursement capital emprunts.
165 01	Dépôts et cautionnements reçus		1 300,00	1 300,00	Provision remboursement cautions.
<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>			<b>1 501 300,00</b>	<b>1 501 300,00</b>	
<b>CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
468 202 510	Révision du PLU Révision documents urbanisme	8 958,00		8 958,00	
485 2031 845	Voirie	7 968,00		7 968,00	RAR : Etude giratoire Lacouture.

333 21828 020	Matériel de transport	34 780,00		34 780,00	RAR : acquisition de deux minibus mis à disposition des associations.
334 21848 020	Matériel administratif Achat matériel de bureau	322,80	5 000,00	5 322,80	Provision pour mobilier et matériel administratifs.
395 2158 30	Matériel sportif Autres matériels et outillage		20 000,00	20 000,00	Provision annuelle dotation matériel sportif.
396 2152 845	Signalisation urbaine Travaux de voirie	8 579,63	45 000,00	53 579,63	RAR : panneaux + mâts. Dotation pour signalisation de voirie diverse.
397 21831 201	Matériel informatique école Achat matériel de bureau et informatique		10 000,00	10 000,00	Provision annuelle pour équipements informatiques des écoles.
400 2152 845	Mobilier urbain	37 344,00	30 000,00	67 344,00	RAR : barrières et garde corps. Provision annuelle mobilier urbain divers.
425 21312 201	Bâtiments scolaires	2 302,45	168 750,00	171 052,45	Ecole élémentaire Colonel Arnaud Beltrame : coursive, clôture, abri vélos, vmc, porte de secours, isolation phonique salle musique, arts plastiques et salle 3 : 99 450 € Ecole maternelle Centre : rénovation + toiture porche, puisards et gazon synthétique contour des arbres : 32 000 € Ecoles Pigné : isolation sol et plafond (deux classes), stores : 9 850€ Ecole Comtesse de Ségur : deux ouvrants bureau : 7 450 € Visiophones Ecoles : 20 000 €

463 204181 020	Subvention équipement logiciel Résidence Autonomie		7 288,00	7 288,00	Subvention logiciel BL Social Résidence Autonomie.
<b>TOTAL CHAPITRE 204</b>		<b>8 633,00</b>	<b>47 418,00</b>	<b>56 071,00</b>	
<b>CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
339 2112 845	Achat de terrains Terrains de voirie	2 900,00	15 000,00	17 900,00	Provision pour actes divers.
485 2121 845	Plantations	5 185,85		5 185,85	
498 2121 511	VEGETALISATION		203 000,00	203 000,00	Végétalisation des espaces urbains, plantation d'arbres (dont cours des écoles, Carla, Pigné...).
332 21841 201	Matériel scolaire Achat de mobilier		5 000,00	5 000,00	Dotation annuelle de mobilier scolaire.
333 2158 020	Matériel divers Achat matériel et outillage	1 366,03	173 800,00	175 166,03	Nouvelles inscriptions selon le détail ci-dessous : Cuisine centrale : plaques electiques, mixeur plongeant, épilcheuse, four mixte, balance colonne, charlots et bacs inox : 45 000 € PADT: cuve récupération eau, chargeuse, tondeuse, mobilier bureau, benes, barrières, barnums : 125 800 € Police : matériel divers dont sonomètres : 3000 €

202 2313 312	Cathédrale Saint Alain Travaux de Bâtiments	101 784,99	360 000,00	461 784,99	RAR: Chapelle SAINT Antoine, maîtrise d'œuvre circulations verticales, restauration chemin de croix Inscription pour création colonne sèche tour du Jacquemart.
202 2316 312	Cathédrale Saint Alain Travaux de Bâtiments		71 300,00	71 300,00	Restauration de l'Armarial et de l'orgue de chœur cathédrale Saint Alain.
396 2315 845	Signalisation urbaine Travaux de voirie	3 079,20		3 079,20	RAR : balises et socles.
425 2313 201	Travaux sur bâtiments scolaires Constructions	944,69		944,69	
485 2312 845	Agencement et aménagement de terrain	9 000,00		9 000,00	RAR : maîtrise d'œuvre place Père Marie-Antoine.
485 2313 020	Travaux voirie	6 818,40		6 818,40	

429 215731 10	Véhicules		70 000,00	70 000,00	Fourgon nacelle véhicule de police
463 21838 020	Matériel informatique Achat matériel de bureau et informatique	358,90	242 000,00	242 358,90	Renouvellement serveurs hôtel de ville + renouvellement parc informatique différents services.
463 2185 020	Matériel de téléphonie	10 193,76	15 000,00	25 193,76	Provision pour différents services.
484 2158 845	Installation vidéo protection	193 200,00	130 000,00	323 200,00	RAR : dispositif de vidéo protection secteur Pigné, Mazasses, parking Jacques Besse, place Pasteur Dispositif abords écoles et crèches : 110 000 € Provision pour renouvellement .
485 2151 845	Travaux de voirie	588,00		588,00	
485 2152 845	Installations de voirie	18 043,66		18 043,66	
485 21534 758	Travaux de voirie et réseaux	9 411,93	145 704,83	155 116,76	Provision pour extension de réseaux électriques à l'aune des permis de construire.
493 21621 020	Musée		15 000,00	15 000,00	Achat tableaux.
497 2158 11	Cybersécurité		40 000,00	40 000,00	Cybersécurité.
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		<b>324 577,01</b>	<b>1 333 254,83</b>	<b>1 431 745,99</b>	
<b>CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>					

6

5

490 2313 020	Travaux de bâtiments	5 032,34	453 900,00	458 932,34	Inscription nouvelle : - Chal : 260 000 € - Toitures de l'église de Pibres : 65 000 € - Halle aux Grains structures métalliques , pendorillons,projecteurs leds : 32 000 € - Poursuite de l'éclairage led des bâtiments communaux (Hôtel de Ville...) : 36 000 € - Bâtiments modulaires Secours populaire et Restos du cœur : 30 000 € - IEN fenêtres : 5 900 € - Organigramme clés : 15 000 € - Provision : 10 000 €
490 2315 020	Travaux de bâtiments autres		15 000,00	15 000,00	Mur et portail mitoyens des Clarisses.
492 2313 311	Cinéma	102 592,00		102 592,00	RAR désamiantage et démolition du cinéma.
492 2315 311	Cinéma	3 180,00		3 180,00	RAR géomètre.
494 2315 325	Aire sportive et agrément du Carla	24 567,30		24 567,30	
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>		<b>1 267 408,57</b>	<b>4 546 900,00</b>	<b>5 814 008,57</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 649 345,71</b>	<b>7 725 792,29</b>	<b>9 375 138,00</b>	

8

485 2315 822	Travaux voirie	909 349,27	2 784 400,00	3 693 749,27	Inscriptions nouvelles: - Protection des berges : 350 000 € (reste à réaliser) + 570 000 € (crédits de paiement 2024) - Maîtrise d'oeuvre rue des Rosiers deuxième tranche : 14 400 € - Port d'en Taix : 360 000 € - Giratoire Spénale-Lacouture : 380 000 € - Brèche/Pas/Vergadaud : 300 000 € - Rue Peyras : 100 000 € - Place Père Marie-Antoine : 100 000 € - Théron : 400 000 € - Voirie rurale 2024 : 150 000 € - Revêtements diverses voiries urbaines : 350 000 € - Terrassement cuve de récupération d'eau : 10 000 € - Provision : 50 000€
486 2313 020	Bâtiments 2015 Réserves Musée Travaux de bâtiments	87,70		87,70	
488 2313 025	Extension cimetière du Carla	8 857,94	12 000,00	20 857,94	Colombarium.
488 2315 025	Extension cimetière du Carla	456,00	10 000,00	10 456,00	Portails cimetières.
489 2312 325	Aménagements de terrains sportifs		300 000,00	300 000,00	Terrains de foot à 5 (crédit de paiement AP/CP).
489 2313 30	Travaux bâtiments sportifs	23 568,58	300 000,00	323 568,58	Bâtiment supplémentaire complexe des Clauzades.
489 2313 30	Travaux bâtiments sportifs	62 456,16	200 000,00	262 456,16	Maison sports santé (AP/CP crédit de paiement).
489 2315 30	Travaux terrains sportifs	5 634,00	40 000,00	45 634,00	Vestiaires stade municipal.

7

281318	Amortissement autres bâtiments publics			26 000,00	
281321	Amortissements immeuble de rapport			60 000,00	
28152	Amortissements installations de voirie			460 000,00	
281568	Amortissements outillage Incendie			600,00	
2815731	Amortissements matériel roulant			4 400,00	
28158	Amortissements matériel et outillage			200 000,00	
281828	Amortissements matériel de transport			60 000,00	Amortissement 2024
281831	Amortissements matériel informatique scolaire			31 000,00	
281838	Amortissement matériel de bureau et informatique			10 000,00	(contribution à l'autofinancement).
281841	Amortissement mobilier			16 000,00	
281848	Amortissements autres matériels			31 300,00	
28185	Amortissements matériel de téléphonie				
28188	Amortissement autres immobilisations			2 400,00	
<b>TOTAL CHAPITRE 040</b>		<b>0,00</b>		<b>1 000 000,00</b>	

2

VILLE DE LAVEUR - BUDGET PRIMITIF 2024 RECETTES D'INVESTISSEMENT					
N° DE COMPTE	LIBELLE	RESTE A REALISER 2023	NOUVELLES PROPOSITIONS 2024	BP 2024	OBSERVATIONS
	CHAPITRE 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
021	Virement de la section de fonctionnement			238 736,48	Autofinancement prévisionnel
<b>TOTAL CHAPITRE 021</b>		<b>0,00 €</b>		<b>238 736,48 €</b>	
	CHAPITRE 040 OPERATION D'ORDRE				
192	Plus ou moins-values des cessions d'immobilisation				
21828	Autre matériels de transport				Cession véhicule
2802	Amortissement frais documents urbanisme			17 600,00	
2805	Amortissement concessions et droits similaires			75 500,00	
28121	Amortissement plantations arbres			1 700,00	
28128	Amortissements autres aménagements de terrains			3 500,00	

4

N° DE COMPTE	LIBELLE	RESTE A REALISER 2023	NOUVELLES PROPOSITIONS 2024	BP 2024	OBSERVATIONS
202 1322 312	Cathédrale Saint Alain Subvention REGION	3 692,00		3 692,00	Reste à réaliser : subvention Région ; Chemin de Croix.
489 1322 30	Sport Subvention REGION	25 000,00		25 000,00	Reste à réaliser : subvention Région ; Maison Sport Santé.
<b>TOTAL ARTICLE 1322</b>		<b>28 692,00</b>		<b>28 692,00</b>	
485 1328 845	Voirie Autres	89 411,93	71 858,48	161 270,41	Reste à réaliser : subvention FEADER (Europe) Berges (80 000 €). Participation pétitionnaire extension de réseaux.
489 1328 30	Sport Autres	305 403,99		305 403,99	Reste à réaliser : subvention FEADER terrains multisports + CAF (Extension du centre de loisirs dans le cadre de la Maison Sport Santé.
<b>TOTAL ARTICLE 1328</b>		<b>394 815,92</b>	<b>71 858,48</b>	<b>666 674,40</b>	
1345 845	Amendes de police		100 000,00	100 000,00	Reversement du produit des amendes de police de l'année 2023. Montant à l'aune de la réalisation 2023.
<b>TOTAL ARTICLE 1345</b>			<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	

4

N° DE COMPTE	LIBELLE	RESTE A REALISER 2023	NOUVELLES PROPOSITIONS 2024	BP 2024	OBSERVATIONS
	CHAPITRE 041 OPERATION PATRIMONIALE				
2031	Frais d'étude				Intégration d'études.
<b>TOTAL CHAPITRE 041</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
	CHAPITRE 10 APPORTS DOTATIONS ET RESERVES				
10222	Fonds de Compensation T.V.A.			550 000,00	Récupération de la TVA sur dépenses d'investissement de l'exercice 2023.
10226	Taxe d'aménagement			80 000,00	Montant estimé.
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			999 259,44	
<b>TOTAL CHAPITRE 10</b>		<b>0,00</b>		<b>1 629 259,44</b>	
	CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
202 1321 312	Cathédrale Saint Alain Subvention ETAT	4 615,00		4 615,00	Reste à réaliser : subvention DRAC Chemin de Croix.
489 1321 325	Sport Subvention ETAT	99 941,81		99 941,81	Reste à réaliser : subventions ANS pour parquet basket, tennis, terrains de foot à 5.
<b>TOTAL ARTICLE 1321</b>		<b>104 556,81</b>	<b>0,00</b>	<b>104 556,81</b>	

4

**ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2024**

**EXPLOITATION**

<b>DEPENSES</b>					
COMPTES	LIBELLES	PREVISIONS 2023	REALISATION 2023	PREVISIONS 2024	OBSERVATIONS
023	Autofinancement	1 400,00		208 843,01	
6227	Frais d'acte et de contentieux	17 000,00		10 000,00	Provision pour constat d'huissier.
6231	Annonces et insertions	5 000,00		4 682,29	Provision pour insertion presse.
63512	Impôts fonciers	4 500,00	3 334,36	4 500,00	Impôt foncier pour les deux stations.
6588	Analyses	24 530,42		24 600,00	Prévision analyses obligatoires de la STEP.
66111	Intérêts des emprunts	2 000,00	999,39	1 000,00	Provision pour intérêt 2024.
66112	Intérêts courus non échus	500,00	-33,08	1 791,86	ICNE au 31/12/2024 diminués des ICNE au 31/12/2023.
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	1 000 000,00	1 000 000,00		
6811	Amortissement	232 069,58	231 558,45	244 582,84	Amortissement des réseaux et des stations.
<b>TOTAL</b>		<b>1 287 000,00</b>	<b>1 235 859,12</b>	<b>500 000,00</b>	

N° DE COMPTE	LIBELLE	RESTE A REALISER 2023	NOUVELLES PROPOSITIONS 2024	BP 2024	OBSERVATIONS
202 13461 312	Cathédrale Saint Alain Dotation Equipement territoires ruraux	152 928,00		152 928,00	Reste à réaliser : subventions DETR 2023 pour travaux escalier colonne sèche.
425 13461 201	Travaux bâtiment scolaire Dotation Equipement territoires ruraux	27 948,00		27 948,00	Reste à réaliser : subventions DETR 2023 pour travaux scolaires.
484 13461 845	Dispositif de vidéo protection Dotation Equipement territoires ruraux	65 345,00		65 345,00	DETR 2022 pour caméras vidéo protection.
	<b>TOTAL ARTICLE 13461</b>	<b>246 221,00</b>		<b>246 221,00</b>	
1385 845	Groupement de collectivité		147 863,00	147 863,00	Fonds de concours CCTA pour travaux de voirie 2023.
	<b>TOTAL ARTICLE 1385</b>		<b>147 863,00</b>	<b>147 863,00</b>	
	<b>TOTAL CHAPITRE 11 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>774 285,73</b>	<b>119 721,48</b>	<b>1 094 007,71</b>	
	<b>CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>				
1641 020	Emprunts en Euros		5 413 134,87	5 413 134,87	Provision emprunt pour équilibre en attente de nombreuses nouvelles recettes, non notifiées à ce jour.
	<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 413 134,87 €</b>	<b>5 413 134,87</b>	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>774 285,73</b>		<b>9 379 138,08</b>	

**ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2024**

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>							
COMPTES	LIBELLES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023	RESTE A REALISER 2023	PROPOSITIONS NOUVELLES 2024	BP 2024	OBSERVATIONS
139111	Amortissement subvention 13111	4 800,00	4 197,47		3 900,00	3 900,00	Amortissement 2023 sur subvention investissement.
13913	Amortissement subvention 1313	778,00	364,70		400,00	400,00	Amortissement 2023 sur subvention investissement.
1641	Capital emprunts	17 800,00	17 780,37		18 200,00	18 200,00	Remboursement capital emprunt
21532	Travaux sur réseaux				55 500,00	55 500,00	Nouvelles inscriptions : Divers travaux de réfection ou d'extension de réseaux d'assainissement.
2315	Travaux sur réseaux	721 422,00	479 764,04	96 574,15	375 425,85	472 000,00	Nouvelles inscriptions : Divers travaux de réfection ou d'extension de réseaux d'assainissement.
<b>TOTAL</b>		<b>744 800,00</b>	<b>502 106,58</b>	<b>96 574,15</b>	<b>453 425,85</b>	<b>550 000,00</b>	

**RECETTES**

COMPTES	LIBELLES	PREVISIONS 2023	REALISATION 2023	PREVISIONS 2024	OBSERVATIONS
002	Excédent reporté	1 039 176,35		172 001,74	excédent 2023 reporté
777	Amortissement subvention investissement	5 578,00	4 562,17	4 300,00	
704	Participation assainissement collectif	14 200,00	78 000,00	70 791,86	Participation assainissement collectif
70611	Redevance assainissement	200 000,00	299 674,49	216 666,67	Provision prudente. Pas d'augmentation de la part communale.
7068	Participation LABASTIDE ST GEORGES	28 045,65	42 239,71	36 239,73	Participation commune de Labastide Saint Georges sur traitement de ses effluents.
	<b>TOTAL</b>	<b>1 287 000,00</b>	<b>424 476,37</b>	<b>500 000,00</b>	

RECETTES						
LIBELLES	PREVISIONS 2023	REALISATIONS 2023	FESTES & REALISER 2023	PROPOSITIONS NOUVELLES 2024	FIP 2024	OBSERVATIONS
001	Excédent antérieur reporté	38 895,88		40 782,29	40 782,29	
021	Autofinancement	1 400,00		208 843,01	208 843,01	
1068	Affectation de résultats	272 434,54	272 434,54	55 791,86	55 791,86	
1641	Emprunt	200 000,00				
28131	Amortissement Bâtiment	43 069,58	42 971,55		42 971,55	
28153	Amortissement Installations (décau)	189 000,00	188 586,90		201 611,29	
	<b>TOTAL</b>	<b>764 800,00</b>	<b>503 992,99</b>	<b>550 000,00</b>	<b>550 000,00</b>	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
CULTURE  
Budget Primaire 2024

Bénéficiaires	2024	N° & date mandat	Observations
Subventions Directes			
04129	ADAR Amis du ramel	200,00 €	
03732	Agora	800,00 €	
00724	Chœur du Jacquemart	600,00 €	
07006	EBENBAO Danse Africaine	700,00 €	
00769	Eclats	10 000,00 €	
	Association Sportive LEPA de Flamarens	200,00 €	
00742	Comité des fêtes du Ramel	450,00 €	
	Les Amis de l'Histoire	300,00 €	
007330	Pastei en scène	7 000,00 €	
10154	Pasteur en fête	500,00 €	
00765	Société Archéologique amis du musée	800,00 €	
07052	VALUREA l'atelier du danseur	300,00 €	
11711	Los Pasteiros Barzadas	2 500,00 €	
09518	Rock & Cara	8 000,00 €	
08846	Vaura Oc Calandrela	2 500,00 €	
02595	Fondation du Patrimoine	500,00 €	
00719	Maison des jeunes et de la Culture	4 000,00 €	
10072	Les filles du Pastel	100,00 €	
00765	Lyre de LAVAUR	1 600,00 €	
00734	Atelier B1 FLEP Foyer Laïque d'éducation Populaire	600,00 €	
	<b>Total</b>	<b>49 480,00 €</b>	
	<b>Crédits Réservés</b>	<b>10 600,00 €</b>	
	<b>Total Général</b>	<b>60 080,00 €</b>	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

AGRICULTURE

Budget Primaire 2024

Bénéficiaires	2024	N° & date mandat	Observations
00631	Syndicat des chasseurs	480,00 €	
00879	Comice agricole	1 800,00 €	
	<b>Total</b>	<b>2 280,00 €</b>	
	<b>Crédits réservés</b>	<b>220,00 €</b>	
	<b>Total Général</b>	<b>2 500,00 €</b>	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DIVERS

Budget Primaire 2024

Bénéficiaires	2024	N° & date mandat	Observations
00689	Amicale des Employés Communaux	40 000,00 €	
00831	Syndicat des Chasseurs	800,00 €	
00754	Comité des fêtes générales	28 000,00 €	
00754	Comité des fêtes générales	8 000,00 €	
12629	Diane du soulé	800,00 €	
12800	Les derriers MAMELOUKS	600,00 €	
12845	Repas Café	300,00 €	
11276	DRUZBA	3 000,00 €	
00879	Comice Agricole	700,00 €	
07980	Centre Canin Vauréen CCV	600,00 €	
07980	Centre Canin Vauréen CCV	700,00 €	
07641	Souvenir français	500,00 €	
07958	Les Pey Causent	500,00 €	
07641	Souvenir Français	300,00 €	
12876	BBC Brass Band des Clauzades	2 000,00 €	
00762	Les Moundines	1 200,00 €	
00719	Maison des Jeunes et de la Culture	1 000,00 €	
00765	Lyre de Lavour	500,00 €	
07006	Ebenbao	500,00 €	
09518	Rock & Cara	1 600,00 €	
	<b>Total</b>	<b>85 000,00 €</b>	
	<b>Crédits Réservés</b>	<b>500,00 €</b>	
	<b>Total Général</b>	<b>85 500,00 €</b>	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ENSEIGNEMENT

Budget Primitif 2024

Bénéficiaires	2024	N° & Date mandat	Observations
FCPE Lycée LasCases	300,00 €		
00716 Prévention Roullère 81	300,00 €		
04513 C.L.E.S.	360,00 €		
00958 Média Tarn	1 205,00 €		
007330 Pastel en Scène	1 800,00 €		
02184 Agent Comptable du Collège des Clauzades	1 600,00 €		
02184 Agent Comptable du Collège des Clauzades	500,00 €		
00714 Agent Comptable du Lycée Las Cases	500,00 €		
00714 Agent Comptable du Lycée Las Cases	1 000,00 €		
00042 OCEC Ste Croix	1 100,00 €		
<b>Total</b>	<b>8 665,00 €</b>		
<b>Total Crédits Réservés</b>	<b>835,00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>9 500,00 €</b>		

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

SPORTS

Budget Primitif 2024

Bénéficiaires	2024	N° & Date mandat	Observations
<b>Subventions Directes</b>			
00637 AAPPMA Association pour la Pêche	400,00 €		
06102 Academies des Arts Martiaux AAMSC	600,00 €		
00910 Aikido budo club Vauréen	380,00 €		
10336 Anciens du Jacquemart	300,00 €		
06939 Arc Club de Lavaur (ASLVA)	350,00 €		
06820 Assoc. Gymnastique Volontaire du Pastel	150,00 €		
00911 Assoc. Sportive Collège Clauzades UNSS	400,00 €		
01128 Assoc. Sportive LEPA de Flamarens UNSS	300,00 €		
00610 Assoc. Sportive Lycée Las Cases	300,00 €		
00930 ASV Club de Rugby	25 500,00 €		
00930 ASV Ecole	1 000,00 €		
00930 ASV Rubies	1 000,00 €		
13197 Ball trap du Vaurais	200,00 €		
00619 Basket club Vauréen	14 500,00 €		
00619 Basket club Vauréen & (Ecole)	1 000,00 €		
00655 Cercle d'Escrime	2 000,00 €		
00950 Club Subaquatique Vauréen	350,00 €		
05020 Damiér de Cordée Escalade	600,00 €		
05689 Entente boulistes et pétanqueurs Vauréens	780,00 €		
12830 Football Club du Pigné	200,00 €		
04982 Gym Détente	480,00 €		
10323 Handball Club Lavaur	13 000,00 €		
10323 Handball Club Lavaur (Ecole)	1 000,00 €		
00954 Karaté Club Vauréen	350,00 €		
005175 La Forme en Douceur	200,00 €		
00934 La Tarnaise	6 000,00 €		
00934 La Tarnaise (Ecole)	1 000,00 €		
00626 Lavaur Athlétisme	1 000,00 €		
00626 Lavaur Athlétisme (Ecole)	800,00 €		
00624 Lavaur Cyclotourisme	400,00 €		
00932 Lavaur Football Club	26 000,00 €		
00632 Lavaur Football Club (Ecole)	1 000,00 €		
00620 Lavaur Natation 81	4 500,00 €		
00620 Lavaur Natation 81 (Ecole)	1 600,00 €		
00643 Lavaur Volo Club	1 150,00 €		
04756 Les 1000 pattes du Vaurais	900,00 €		
00651 Libres enfants dans l'eau	450,00 €		
00138 Moto Camping Club Vauréen	1 600,00 €		
00644 New Form Club	1 050,00 €		
10030 Olympic Boxing Tarn	3 100,00 €		
10030 Olympic Boxing Tarn (Ecole)	1 100,00 €		
00621 Pétanque des Allées	250,00 €		

00640 Pétanque du Pont St Roch	400,00 €		
00640 Pétanques Sports Boules	250,00 €		
12867 Tarn Agout Triathlon	450,00 €		
05776 Ten Danse	300,00 €		
00617 Tennis Club Vauréen	4 000,00 €		
00617 Tennis Club Vauréen (Ecole)	1 000,00 €		
00623 Union sportive hospitalière USHL	500,00 €		
05986 Volant d'Oc Vauréen	1 650,00 €		
<b>Total Subventions Ordinaire</b>	<b>125 470,00 €</b>		
<b>Crédits réservés</b>	<b>8 720,00 €</b>		

CONTRATS OBJECTIF			
06102 AAMSC	600,00 €		
<b>Total subventions Contrats d'objectif</b>	<b>600,00 €</b>		
<b>Total Général</b>	<b>134 090,00 €</b>		